IFSI - IFAS
RENÉ MIQUEL
DES ARDENNES
APPRENDRE • SOIGNER • DEMAIN

Un territoire, des professionnels de santé

PROJET PÉDAGOGIQUE
IFSI - IFAS
RENÉ MIQUEL
DES ARDENNES
2026 – 2030

« Former ensemble, professionnaliser, innover et répondre aux besoins de santé du territoire ardennais »



Document institutionnel

IFSI - IFAS RENÉ MIQUEL des Ardennes
2026 – 2030

La Région Grand Est

Table des matières

PREAMBULE 4
1ERE PARTIE : PRÉSENTATION DES INSTITUTS DE FORMATION IFSI/IFAS RENE MIQUEL 5
1.1. Le diagnostic et contexte territorial 5
1.2. Les besoins de santé du territoire 6
1.2.1. Au niveau national 6
1.2.2. Au niveau régional 7
1.2.3. Au niveau départemental : les Ardennes 7
1.3. Conséquences pour la formation 7
1.4. L'organisation et les ressources des instituts de formation en soins infirmiers et aides-soignants de Charleville-Mézières 9
1.4.1. L'historique de l'institut 9
1.4.2. Les missions 9
1.4.3. Les ressources 9
2EME PARTIE : LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA FORMATION ET CHOIX PÉDAGOGIQUES 14
2.1. Les valeurs et postures attendues 14
2.2. Les principes pédagogiques 15
2.2.1. Une formation centrée sur les compétences et la réflexivité 15
2.2.2. L'alternance intégrative 16
2.3. Le dispositif pédagogique 16
2.3.1. L'organisation des enseignements et les acteurs de la formation 16
2.3.2. L'individualisation des parcours, l'aide à la réussite et l'accompagnement de chaque apprenant 18
2.3.3. La simulation en santé 19
2.3.4. Le bien-être et la qualité de vie des apprenants 20
3EME PARTIE : LES RÉFERENTIELS DE FORMATION ET L'INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE 24
3.1. La formation conduisant au Diplôme d'Etat Infirmier 24
3.1.1. Les modes d'entrée en formation et quota 24
3.1.2. Les dispenses de formation, passerelles, et aménagement des études 25
3.1.3. L'organisation et la gouvernance de la formation à compter de septembre 2026 25
3.1.4. Le référentiel de formation 2026 27
3.1.5. Une période de transition référentiel 2009-2026 32
3.2. La formation conduisant au Diplôme d'Aide-Soignante 33
3.2.1 Les compétences visées et profil attendu 33

3.2.2. Le mode d'entrée dans la formation aide-soignante et les caractéristiques de la population accueillie 33
3.2.3. Les compétences et objectifs d'apprentissage vers la professionnalisation 34
3.2.4. La formation en alternance en cursus intégral 34
3.2.5. La formation en alternance en cursus partiel 35
3.2.6. Le dispositif d'évaluation 35
3.3. Les projets de formation 36
3.4. L'ouverture et les partenariats territoriaux 36
3.5. La formation continue des tuteurs et professionnels de proximité 37
4EME PARTIE : L'EVALUATION DES PROJETS PEDAGOGIQUE ET DE FORMATION ET LA DEMARCHE QUALITE 38
4.1. L'amélioration continue de la formation 38
4.1.1. La certification Qualiopi et le Copil qualité 38
4.1.2. Les dispositifs d'évaluation de la formation 38
4.2. Les axes stratégiques du développement 2026.2030 39
Axe 1 : Accompagner la mise en œuvre du référentiel infirmier 2026 et développer l'ancrage universitaire et scientifique de la formation infirmière 39
Axe 2 : Participer à l'attractivité et à la fidélisation des professionnels sur le territoire 39
Axe 3 : Développer la simulation, le numérique en santé et la recherche 39
Axe 4 : Accompagner chaque apprenant vers la réussite et le bien-être 40
Axe 5 : Poursuivre le développement de la politique qualité et gestion des risques au sein de l'équipe de l'institut 41
CONCLUSION 42
ANNEXES 42
ANNEXE 1 : LES STAGES 43
1.1 Cartographie des stages 2026.2027 43
1.2 Typologie de stages – référentiel 2026 IFSI - 2026.2027 44
ANNEXE 2 : PLAQUETTES D'INFORMATION DES REFERENTIELS DE FORMATION 46
2.1 Référentiel DEI 2009 46
2.2 Référentiel DEI 2026 47
2.3 Référentiel DEAS - 2.3.1 : Cursus intégral 48
- 2.3.2 : Cursus partiel 49
ANNEXE 3 : MAQUETTES DE FORMATION CONTINUE 50
3.1 Professionnels de proximité 50
3.2 Tuteurs 51

PREAMBULE

Le présent projet pédagogique définit les orientations de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants pour la période 2026-2030.

Il s'inscrit dans un contexte de transformation des métiers de la santé, d'évolution des besoins de la population, de développement des parcours de soins et de renforcement des coopérations interprofessionnelles.

Le projet accompagne la mise en œuvre du nouveau référentiel de formation infirmière issu de l'arrêté du 20 février 2026 et prend en compte les spécificités du territoire ardennais.

L'ambition est de former des professionnels compétents capables de répondre aux évolutions du système de santé et aux besoins de la population.

1ERE PARTIE : PRÉSENTATION DES INSTITUTS DE FORMATION IFSI/IFAS RENE MIQUEL

L'IFSI-IFAS constitue un acteur de formation en santé au sein du territoire ardennais. Sa mission est de préparer les étudiants et élèves à l'exercice professionnel dans une logique de compétence, de responsabilité et de qualité des soins.
L'institut s'appuie sur une équipe pédagogique pluridisciplinaire, un réseau de terrains de stage et des partenariats sanitaires, médico-sociaux, sociaux, universitaires et institutionnels.

1.1. Le diagnostic et contexte territorial

Les formations conduisant au diplôme d'État infirmier (DEI) et au diplôme d'État d'aide-soignant (DEAS) s'inscrivent dans un environnement sanitaire, social, médico-social et universitaire en constante évolution.
Le projet pédagogique de l'IFSI-IFAS prend en compte les évolutions réglementaires des formations, les orientations nationales et régionales de santé, les caractéristiques de la population et les besoins du territoire ardennais ainsi que les transformations des métiers et des pratiques professionnelles.
Dans ce contexte, l'institut a pour ambition de proposer une formation professionnalisante, inclusive et adaptée aux besoins du territoire, permettant aux étudiants et élèves de développer progressivement les compétences nécessaires à un exercice professionnel de qualité, dans le respect des valeurs éthiques, des droits des personnes et des exigences de sécurité des soins.

Le cadre législatif et réglementaire

Les formations préparant aux métiers infirmier et aide-soignant répondent aux exigences réglementaires fixées par les autorités compétentes en matière de formation, de santé et d'enseignement supérieur.
Le fonctionnement des instituts de formation paramédicaux est notamment encadré par l'arrêté du 7 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007.
La formation conduisant au **Diplôme d'État Infirmier (DEI)** est organisée conformément à :

- L'arrêté du 31 juillet 2009, en vigueur pour les étudiants de 2eme et 3eme année.
- L'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier, entré en vigueur le 26 février 2026.

Le titre 8 précise :
Selon l'article 59 *: l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier est abrogé le 30 juin 2030.*
Selon l'article 60 : *les dispositions du présent arrêté sont applicables aux étudiants entrant en formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier à compter de septembre 2026. La formation des étudiants ayant entrepris leurs études avant cette date reste régie par les dispositions prévues par l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier. A titre transitoire, les étudiants en situation de redoublement, de césure ou en reprise d'étude après une interruption de formation, dans le cadre d'une formation suivie selon le programme défini dans l'arrêté du 31 juillet 2009 précité voient leur situation examinée par l'instance compétente afin de déterminer leur intégration dans le cursus de formation défini par le présent arrêté.*
Ce nouveau cadre réglementaire constitue une évolution majeure de la formation infirmière. Il définit notamment les référentiels d'activités, de compétences, de certification et de formation et organise l'acquisition des compétences autour de cinq domaines. Le nouveau référentiel renforce notamment la place du raisonnement clinique, des sciences infirmières, de la prévention et de la promotion de la santé, de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que de l'analyse critique des pratiques et des données scientifiques.
Le référentiel de formation constitue ainsi le cadre de référence pour la construction des parcours de formation, l'organisation des enseignements, l'accompagnement clinique et pédagogique ainsi que les modalités d'évaluation et de certification.

Le nouveau cadre réglementaire renforce également l'ancrage universitaire de la formation infirmière. Le diplôme d'État infirmier est délivré par les universités accréditées à cet effet et confère le grade de licence.

La formation conduisant au **Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS)** est organisée conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, modifié notamment par l'arrêté du 5 décembre 2025.
Elle s'appuie notamment sur :

- le référentiel d'activités ;
- le référentiel de compétences ;
- le référentiel de formation ;
- les dispositions relatives à la validation de l'acquisition des compétences ;
- les dispositions relatives aux équivalences de compétences et aux allègements de formation.

L'évolution de ces cadres réglementaires conduit l'IFSI-IFAS à adapter régulièrement ses pratiques pédagogiques afin de garantir la conformité des formations, tout en favorisant une pédagogie permettant aux étudiants et élèves de construire progressivement leur identité et leur posture professionnelles.

1.2. Les besoins de santé du territoire

1.2.1. Au niveau national

Les orientations de la politique de santé française placent notamment la prévention, la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, l'accès aux soins, la qualité et la sécurité des prises en charge ainsi que la transformation du système de santé au cœur des enjeux actuels.
La stratégie 2025-2030 de Santé publique France[1], adoptée le 21 novembre 2025, définit la feuille de route de l'agence pour répondre aux grands défis sanitaires des cinq prochaines années. L'accent est mis sur le développement de compétences de pointe en matière de prévention, d'éducation thérapeutique et de réactivité face aux crises sanitaires. L'objectif est de former des professionnels de proximité, capables d'agir sur les modes de vie et de s'adapter aux mutations environnementales, aux menaces sanitaires pour garantir la résilience de notre système de soins.
Ces axes doivent répondre :

- A la transition démographique : vieillissement de la population et diminution de la fécondité
- Aux inégalités sociales et territoriales
- Aux changements climatiques, perte de la biodiversité et pollutions chimiques
- A l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des menaces et urgences sanitaires
- A l'évolution technologique/numérique et conséquences sur l'organisation sociale

Ces orientations s'inscrivent dans des transformations plus larges du système de santé : développement de la prévention et de la promotion de la santé, évolution des parcours de soins, développement de l'ambulatoire et du maintien à domicile, recours croissant au numérique en santé, développement des coopérations interprofessionnelles et recherche de nouvelles organisations permettant de répondre aux besoins de la population.
Ces évolutions ont des conséquences directes sur les compétences attendues des futurs professionnels.
La formation doit ainsi préparer les étudiants et élèves à intervenir auprès de personnes présentant des situations de santé diverses et parfois complexes, dans des environnements professionnels variés. Elle doit également leur permettre de développer leur capacité à travailler en équipe, à communiquer avec la personne et son entourage, à contribuer à la prévention et à l'éducation en santé, à assurer la continuité des parcours et à participer à la qualité et à la sécurité des soins.

[1] Strategie_2025-2023-Santepubliquefrance.pdf

L'évolution des besoins de santé conduit ainsi à considérer la formation comme un levier essentiel de professionnalisation, d'attractivité et de renouvellement des professionnels de santé.

1.2.2. Au niveau régional

L'IFSI-IFAS inscrit son projet dans les orientations de santé du Grand Est et dans les besoins spécifiques du territoire ardennais.
Le Projet Régional de Santé (PRS) Grand Est 2018-2028 constitue notamment un cadre de référence. Il identifie plusieurs axes stratégiques en lien direct avec les missions des instituts de formation : prévention et promotion de la santé, renforcement de l'offre de soins de proximité, adaptation des ressources humaines en santé, évolution du système de santé dans une logique de parcours, amélioration de l'accès aux soins et de l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en situation de fragilité sociale, ainsi que le développement de la qualité et de l'innovation.
Dans ce contexte, les formations infirmière et aide-soignante doivent contribuer à préparer des professionnels en capacité de répondre aux évolutions des besoins de santé et des organisations sur l'ensemble du territoire.
Le Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) Grand Est 2023-2028 constitue également un cadre de référence pour l'évolution de l'offre de formation et son adaptation aux besoins des territoires et des employeurs.
L'IFSI-IFAS s'inscrit ainsi dans une dynamique de formation de proximité, de professionnalisation et de coopération avec les acteurs régionaux et territoriaux.

1.2.3. Au niveau départemental : les Ardennes

Le territoire ardennais présente des caractéristiques démographiques, sociales, sanitaires et géographiques qui doivent être prises en compte dans la définition des orientations pédagogiques de l'institut.
Le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques, les situations de dépendance et de handicap, les problématiques de santé mentale, les situations de vulnérabilité sociale ainsi que les enjeux d'accès aux soins constituent des éléments importants du contexte territorial.
Le développement du maintien à domicile et l'évolution des parcours de santé nécessitent également une diversification des lieux et des modalités de prise en soins.
Ces évolutions invitent l'IFSI-IFAS à développer une approche pédagogique permettant aux apprenants de comprendre la personne dans son environnement et dans la globalité de son parcours de santé.
La formation doit notamment favoriser la découverte et la connaissance des différents secteurs d'exercice :

- Les établissements sanitaires ;
- Les établissements et services médico-sociaux ;
- Les structures sociales ;
- Le soin à domicile ;
- L'exercice libéral ;
- Les maisons de santé et structures d'exercices coordonnés ;
- Les dispositifs de prévention et de promotion de la santé ;
- Les structures accueillant des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité

La diversité des terrains et des situations professionnelles constitue ainsi un levier essentiel de professionnalisation.
Elle permet aux étudiants et élèves de développer leur capacité d'adaptation, de transférer leurs connaissances et compétences dans des contextes différents et de construire progressivement leur identité professionnelle.

1.3. Conséquences pour la formation

Au regard de ces différents éléments, les orientations des formations infirmière et aide-soignante s'inscrivent autour de plusieurs priorités au service du territoire :

• *Répondre aux besoins de santé de la population et du territoire*
En développant une connaissance des réalités sanitaires, sociales et médico-sociales des Ardennes et en adaptant les parcours de formation aux évolutions des besoins.

• *Accompagner l'évolution des métiers*
En préparant les futurs professionnels à exercer dans des environnements diversifiés et à travailler en collaboration avec l'ensemble des acteurs du parcours de santé.

• *Développer des professionnels réflexifs et autonomes*
En favorisant le raisonnement clinique, l'analyse des situations professionnelles, la réflexivité et la capacité à mobiliser les connaissances dans des situations complexes.

• *Renforcer l'articulation entre formation et professionnalisation*
En développant une complémentarité entre enseignements théoriques, simulation, formation clinique, analyse de situations et accompagnement sur les terrains de stage.

• *Promouvoir une culture de qualité et de sécurité*
En intégrant les enjeux de prévention des risques, de qualité des soins, d'éthique, de bientraitance et de respect des droits des personnes.

• *Favoriser l'inclusion et la réussite des apprenants*
En prenant en compte la diversité des profils et des parcours et en proposant des modalités d'accompagnement permettant à chacun de progresser vers les compétences attendues.

• *Développer l'ancrage universitaire et scientifique de la formation infirmière*
En favorisant l'accès aux connaissances scientifiques, le développement de l'esprit critique, la recherche et l'utilisation des données probantes.

• *Participer à l'attractivité et à la fidélisation des professionnels sur le territoire*
En valorisant la diversité des métiers et des secteurs d'exercice et en renforçant les liens entre l'institut, les professionnels, les employeurs et les acteurs du territoire.

Ainsi, le projet pédagogique de l'IFSI-IFAS s'inscrit dans une double exigence : garantir la conformité et la qualité des formations au regard des référentiels nationaux et répondre aux besoins spécifiques du territoire ardennais**.**
Cette articulation entre les orientations nationales, les politiques régionales, les besoins du territoire et les évolutions des professions constitue le socle des choix pédagogiques présentés dans le présent projet.

1.4. L'organisation et les ressources des instituts de formation en soins infirmiers et aides-soignants de Charleville-Mézières

L'Institut a été créé en 1961 sous l'impulsion de René Miquel, ancien Maire de Mézières. Il est géré par le Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes (CHInA) et financé par le Conseil Régional. Il est implanté dans l'enceinte du Centre Hospitalier de Bélair.

1.4.1. L'historique de l'institut

1961 : Création d'une école d'infirmière à l'hôpital Manchester de Charleville-Mézières, à l'initiative du maire de l'époque, René Miquel. Les promotions accueillent une vingtaine d'élèves.
1970 : Un besoin important d'infirmières entraîne une augmentation du quota à 70 élèves et ainsi la construction de deux bâtiments préfabriqués.
1987 : Nouvel agencement de l'école, avec un emménagement en rez-de-jardin du bâtiment administratif de l'hôpital. Les premiers locaux sont cédés au laboratoire.
1992 : La formation spécifique des infirmiers de secteur psychiatrique disparaît pour une formation unique d'infirmiers polyvalents. Existaient jusqu'à présent une école d'infirmiers de secteur psychiatrique et l'école d'aide-soignant du centre hospitalier spécialisé de Bélair.
1994 : Réforme du programme de formation des aides-soignants. L'école d'infirmière devient Institut de Formation en Soins Infirmiers et rassemble les formations infirmière et aide-soignante.
2000 - 2003 : Augmentation des quotas pour les étudiants en soins infirmiers.
2001 : Augmentation des quotas pour les élèves aides-soignants.
L'IFSI est amené à occuper les locaux de l'ancienne école du site de Bélair, en plus de son site sur Manchester.
2004 : l'IFSI déménage sur le site de Bélair, dans deux bâtiments entièrement aménagés à neuf, pour accueillir l'ensemble des étudiants. Il sera inauguré en 2005 et portera le nom de René Miquel en hommage à l'ancien maire ayant œuvré pour sa création.
2005 : Les IFSI sont financés par les Conseils Régionaux.
2006 : Réingénierie de la formation aide-soignante (référentiel 2005)
2009 : Réingénierie de la formation infirmière - DEI Grade Licence, convention URCA - Mise en place des Groupements de la Coopération Sanitaire.
2020 : Augmentation des quotas pour les élèves aides-soignants.
2021 : Augmentation des quotas pour les étudiants en soins infirmiers.
2022 : Réingénierie de la formation aide-soignante (référentiel 2021)
2023 : Augmentation des quotas pour les étudiants en soins infirmiers. Mise en place d'une double rentrée en formation aide-soignante en janvier et en septembre.

1.4.2. Les missions

L'institut de formation « René Miquel » de Charleville-Mézières développe des missions qui lui incombent réglementairement :

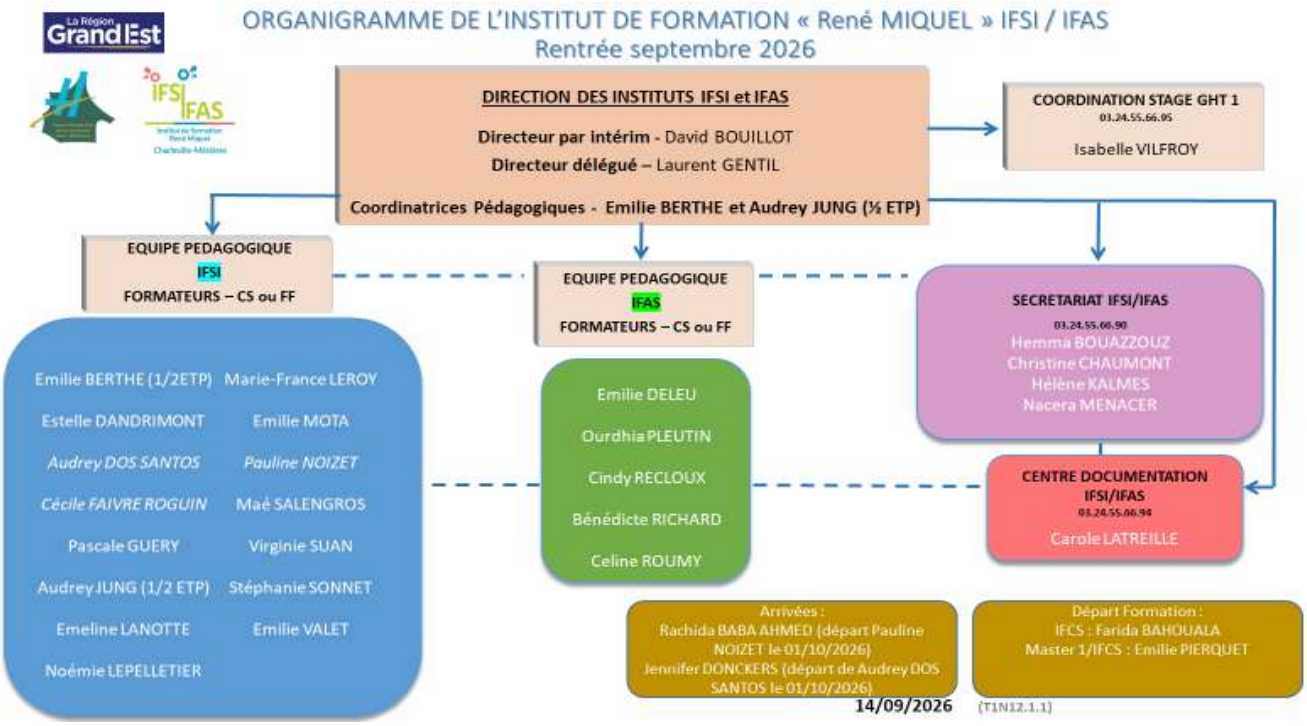
- Formation initiale conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier (DEI),
- Formation initiale conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS) en cursus intégral et en cursus partiel.

1.4.3. Les ressources

Les ressources humaines :

L'équipe de direction, comprenant le directeur et les coordinatrices pédagogiques.
Elle a pour missions de gérer l'institut tant sur la partie administrative, financière que pédagogique.

Ci-dessous d'organigramme de l'institut au 1.09.2026



L'équipe pédagogique, comprenant les formateurs et la documentaliste. Elle a pour missions de :

- Concevoir et mettre en place des dispositifs de professionnalisation permettant la mise en œuvre des compétences,
- Favoriser le développement professionnel des apprenants,
- Proposer et mettre en place une pédagogie pour permettre aux élèves, aux étudiants, aux formés de construire et d'intégrer de nouveaux savoirs afin de construire les compétences,
- Aider les élèves, étudiants à analyser leurs propres démarches cognitives.

L'équipe administrative, comprenant les secrétaires. Elle a pour missions principales de :

- Assurer l'accueil,
- Assurer le suivi administratif et logistique de l'institut,
- Gérer la partie administrative des admissions par concours ou sélection,
- Gérer la partie administrative des examens et diplômes,
- Gérer le financement des apprenants, l'indemnisation des intervenants extérieurs ainsi que les indemnités et frais de déplacement de stage des étudiants.

Les intervenants extérieurs

Ils participent aux enseignements des futurs professionnels infirmiers ou aides-soignants. Ils peuvent apporter leur expertise dans un domaine particulier. Ils sont choisis par les formateurs en référence aux projets (pédagogique et de formation) de l'institut. Ils interviennent pour un temps déterminé fixé par le formateur. La ou les vacations sont négociées pour l'année en cours. Elles ne sont pas reconductibles systématiquement d'une année sur l'autre.

Pour la formation d'infirmier, une convention fixe le partenariat avec l'université et la région Grand-est pour certains enseignements réalisés par des intervenants enseignants-chercheurs de l'URCA.

Les ressources matérielles :

L'institut est réparti sur 2 bâtiments :

Bâtiment 1 : **Bâtiment 2 :**





Au sein du bâtiment 1 se trouve un espace détente et cafétéria. Nous bénéficions aussi d'un centre de documentation où se trouvent de nombreuses revues, ouvrages, dossiers documentaires…





S'y trouve également une salle de sport, financée dans le cadre d'un appel à projets Fonds Addictions 2022 organisé par l'ARS Grand EST et concrétisé en 2024/2025.





Le matériel à disposition en offre numérique et en matériel de simulation :
Les deux bâtiments sont équipés de matériel audiovisuel et informatique dans chaque salle de cours (grandes salles et salles de travaux de groupe).

- Un accès wifi avec un code personnel est donné à la rentrée à chaque apprenant. Ce dernier a la possibilité de demander un prêt de PC auprès de l'institut (avec contrat d'un mois renouvelable) ou de la bibliothèque universitaire dépendant de l'URCA.
- Deux espaces informatiques (ordinateurs, imprimantes et scanners) sont à disposition en salle Noémie et en salle d'étude proche du centre de documentation.
- De nombreuses informations sont disponibles à tous (concours, résultats, organigramme…) sur le site Internet www.ifsi08.fr. Il permet aussi l'inscription administrative avec le dépôt des différents documents numérisés à partir de l'espace étudiant sécurisé dans le respect du règlement général de protection des données (RGPD). Ce site a aussi une visée pédagogique pour les élèves AS, leur permettant l'accès à l'ensemble des contenus et documents nécessaires à leur formation.
- Chaque membre du personnel permanent dispose de matériel informatif portable avec visio conférence et accès à l'ensemble des ressources.
- Le centre de documentation dispose d'un portail documentaire permettant l'accès aux ressources en version numérique pour l'équipe pédagogique et les apprenants : https://doc.ifsi08.fr/.
- L'institut, dans le cadre de l'universitarisation dispose de l'usage de la plateforme pédagogique Moodle de l'URCA pour les étudiants en soins infirmiers (ESI) : https://cours.univ-reims.fr/login/index.php
- L'institut dispose d'un bureau virtuel appelé MyKomunote qui permet à l'étudiant d'accéder à diverses informations personnelles (stage, évaluation, planning, notes…) et de pouvoir communiquer avec le référent pédagogique.
- Le portfolio sur la plateforme MyKomunote est un outil partagé entre l'apprenant, le formateur référent et le tuteur. Il permet d'assurer le suivi de la progression de chaque apprenant et son évaluation.
- Un matériel de simulation de soin est disponible dans les quatre salles de travaux pratiques (TP) simulant une chambre d'hôpital et une salle de soins ; ces salles de TP sont dédiées à l'apprentissage gestuel et réflexif avec l'acquisition de deux mannequins niveaux II de moyenne fidélité permettant la construction et le pilotage de scenarios de situations de soins diverses.

La taxe d'apprentissage
Chaque année, l'Institut de formation « René Miquel sollicite le soutien des entreprises à caractère industriel et commercial dans le cadre de la collecte du solde de la taxe d'apprentissage.
Les versements effectués au profit de l'IFSI et de l'IFAS constituent une véritable plus-value pour le fonctionnement de nos instituts. L'intégralité des fonds collectés est consacrée à la modernisation des outils pédagogiques mis à disposition des étudiants, des élèves et des formateurs, notamment par le renouvellement régulier des équipements.

Les ressources logistiques :
Les interventions externes
L'entretien ménager des locaux et la maintenance générale des locaux et du matériel est gérée, dans le cadre de conventions, par les services techniques du Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes ou du Centre Hospitalier de Bélair ou autre entreprise extérieure.

L'offre de stages :
Notre offre de stages s'efforce de cultiver sa diversité et sa dimension internationale, garantissant à nos 126 étudiants en soins infirmiers et 125 élèves aides-soignants un parcours de formation complet et professionnalisant.

Grâce à une gestion rigoureuse et de confiance, nous mobilisons en moyenne 200 terrains de stage de grande qualité. Cette offre s'appuie en premier lieu sur la force d'un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT), permettant d'accéder à une grande variété de spécialités : services de soins de courte durée, Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR), ainsi qu'un large éventail de services de psychiatrie (cf. annexe 1).
L'ancrage territorial est également un atout majeur. Un très grand nombre d'établissements ardennais jouent activement le jeu de l'accueil de nos stagiaires. Ce réseau solide s'étend au-delà des frontières départementales, avec des partenariats conclus dans l'Aisne, la Meuse, et jusqu'en Belgique, offrant ainsi une ouverture géographique précieuse.
En constante évolution pour coller au plus près des besoins, nous développons actuellement de nouvelles opportunités auprès des enfants, notamment à travers des collaborations avec le Foyer départemental de l'enfance, les Instituts Médico- Educatifs (IME) et prochainement les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI).
Enfin, la formation que nous proposons cultive résolument l'ouverture sur le monde. Nos parcours intègrent des opportunités de mobilité internationale concrètes, avec l'organisation de stages à l'étranger d'une durée de 5 semaines en troisième année, ainsi que la possibilité d'effectuer des stages sous le dispositif ERASMUS au cours du semestre 6. Cet accompagnement sur mesure prépare au mieux les professionnels de santé de demain.

2EME PARTIE : LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA FORMATION ET CHOIX PÉDAGOGIQUES

2.1. Les valeurs et postures attendues

Un professionnel inscrit dans une démarche éthique et déontologique

Prendre soin constitue une responsabilité qui engage le professionnel dans sa relation à la personne, à son entourage, aux autres professionnels mais également dans sa propre posture.

L'institut considère ainsi le respect de la personne et de ses droits comme une valeur fondamentale de la profession.

Les référentiels rappellent notamment la nécessité de :

« […] connaître et respecter les droits fondamentaux des personnes soignées et de son entourage et l'implication de ces droits dans la pratique professionnelle » et d'*« […] exercer une activité professionnelle conforme à la législation, aux règles déontologiques et en prenant en compte la dimension éthique ».*

La formation vise ainsi à développer chez l'apprenant une posture professionnelle fondée sur le respect de la dignité, de l'intimité, du consentement, des choix et des droits de la personne, ainsi que sur la bientraitance, la confidentialité et le respect du secret professionnel.

Cette exigence s'applique également aux relations avec soi-même, les autres apprenants, les professionnels, les formateurs et l'ensemble de la communauté de formation. Elle suppose respect, écoute, engagement, honnêteté et responsabilité dans les apprentissages comme dans les relations professionnelles.

Une formation qui implique pleinement l'étudiant et l'élève

Les référentiels placent la participation active de l'apprenant et l'analyse réflexive parmi les principes qui régissent l'acquisition des connaissances et des compétences. Les activités pédagogiques sont conçues pour favoriser son engagement et sa participation dans les apprentissages.

Cette exigence implique que l'apprenant soit pleinement acteur de sa formation : il lui appartient de rechercher, comprendre, questionner, expérimenter, analyser et réinvestir les connaissances et compétences acquises.

Dans ce cadre, les outils numériques et l'intelligence artificielle (IA) peuvent constituer des ressources d'apprentissage, mais leur utilisation doit rester raisonnée, transparente et compatible avec les exigences de la formation et de la profession.

L'utilisation de l'IA ne peut se substituer au travail personnel, au raisonnement clinique, à la réflexion ou à la construction des compétences. L'apprenant doit être capable d'identifier les limites de ces outils, de vérifier les informations produites et de respecter les règles de confidentialité, de propriété intellectuelle et d'intégrité académique. Les textes prévoient d'ailleurs explicitement l'acquisition de connaissances concernant les *« enjeux éthiques et déontologiques liés aux outils numériques ».*

- **Notre conception du professionnel**

Notre formation vise ainsi à former des professionnels capables de :

- Analyser les situations de santé et mobiliser un raisonnement clinique adapté ;
- Proposer et mettre en œuvre des interventions répondant aux besoins de la personne ;
- Assurer des soins de qualité et en sécurité ;
- Participer à la prévention, à la promotion de la santé et à l'éducation ;
- Communiquer et travailler en équipe pluriprofessionnelle ;
- Organiser et coordonner les soins et les parcours ;
- Mobiliser des données scientifiques et professionnelles actualisées ;
- Développer une pratique fondée sur l'éthique, la déontologie et le respect des droits des personnes ;

- S’adapter à des situations professionnelles de complexité croissante ;
- Poursuivre leur développement professionnel et contribuer à l'amélioration des pratiques.
- Contribuer à la formation des apprenants et de ses pairs.

L’institut porte une conception du soin qui prend en compte la personne dans sa globalité, dans ses dimensions physique, psychologique, sociale, culturelle et environnementale, et qui reconnaît la personne soignée comme actrice de son parcours.

Notre ambition est de former des professionnels compétents, engagés et responsables, capables d'analyser des situations de santé de complexité croissante, de prendre des décisions adaptées dans leur champ de compétences, de travailler en collaboration et de contribuer à la qualité et à la sécurité des soins, dans le respect de la personne, de ses droits, de l'éthique et de la déontologie professionnelle.

Cette approche s’appuie sur des valeurs humanistes**,** reconnaissant la singularité de chaque apprenant et la diversité de ses parcours, de ses expériences et de ses besoins.

2.2. Les principes pédagogiques

Les modalités pédagogiques proposées s’inscrivent dans une approche différenciée et socioconstructiviste de l’apprentissage**,** plaçant l’apprenant au cœur de la construction de ses savoirs et de ses compétences.
L’apprentissage est considéré comme un processus actif et individuel**,** prenant appui sur les connaissances, représentations et expériences antérieures de l’apprenant. Les situations pédagogiques sont conçues pour donner du sens aux apprentissages et favoriser leur mobilisation en contexte.
Dans une perspective socioconstructiviste, la construction des savoirs s’enrichit également des interactions avec les pairs, les formateurs et les professionnels**.** La confrontation des points de vue, l’échange et la réflexion collective permettent à l’apprenant de questionner ses représentations, de développer son raisonnement et de construire progressivement de nouvelles connaissances et compétences.

2.2.1. Une formation centrée sur les compétences et la réflexivité

La formation s’appuie sur une approche par les compétences et l’étude de situations professionnelles, permettant à l’apprenant de développer progressivement sa capacité à comprendre, agir et transférer ses acquis dans des contextes variés.

La compétence ne se réduit pas à l’acquisition de connaissances ou à la réalisation d’une activité. Elle suppose la capacité à mobiliser et combiner différentes ressources pour agir de manière pertinente en situation, mais également à analyser son action et à transférer ses acquis dans des contextes différents (Le Boterf, 2008)[2]. Cette conception soutient une progression de l’apprenant du « comprendre » vers l’ « agir » et le « transférer ».

Ce dernier est ainsi considéré comme acteur de son apprentissage et progressivement responsabilisé dans la construction de ses compétences. La formation favorise le développement d’une posture réflexive, entendue comme la capacité à questionner son expérience, à analyser ses actions et à mettre en relation les savoirs mobilisés avec les situations rencontrées. Dans cette perspective, Schön (1994) [3] distingue notamment la réflexion dans l’action et sur l’action, contribuant au développement des savoirs professionnels.

[2] **Le Boterf, G.** (2008). *Repenser la compétence : pour dépasser les idées reçues : 15 propositions*. Paris : Eyrolles.
[3] **Schön, D. A.** (1994). *Le praticien réflexif : à la recherche du savoir caché dans l’agir professionnel*. Montréal : Les Éditions Logiques.

Le formateur et les professionnels de terrain jouent un rôle d'accompagnement dans ce processus. Par le questionnement, l'analyse de situations, l'explicitation et le retour sur expérience, ils créent les conditions permettant à l'apprenant de développer progressivement son raisonnement professionnel, son autonomie et sa capacité à transférer ses apprentissages.

Cette conception de la formation vise ainsi à favoriser le passage des savoirs à leur mobilisation en situation, puis de l'expérience à la conceptualisation, dans une dynamique de professionnalisation.

2.2.2. L'alternance intégrative

L'alternance s'inscrit dans le cadre de ce courant pédagogique s'adressant aux formations professionnalisantes.
Les référentiels de formation mettent en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, la mobilisation de ces connaissances et savoir-faire dans des situations de soins, et s'appuyant sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

L'alternance intégrative ou interactive selon Jeanne Schneider :
Dans ce type d'alternance, les deux lieux (organisme de formation et stage) travaillent en complémentarité. Il y a interactivité.
Le stage et l'organisme de formation coconstruisent le parcours de formation.
Les conséquences de ce modèle :

- L'étudiant utilise les apports de l'un et de l'autre en interaction pour construire son projet professionnel,
- L'organisme de formation construit les parcours de formation en interdisciplinarité à partir des besoins et des compétences professionnelles à acquérir,
- Le stage s'implique dans la formation,
- La formation a une double finalité : l'acquisition des compétences et celle du diplôme.

2.3. Le dispositif pédagogique

2.3.1. L'organisation des enseignements et les acteurs de la formation

Le parcours de formation, conduit par l'équipe pédagogique, alterne des temps d'enseignement théoriques à l'institut et des temps d'enseignement cliniques en stage**.**
L'enseignement clinique s'effectue au cours de périodes de stages dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins. Un partenariat avec les équipes de soins doit permettre un encadrement efficace et partagé.

L'enseignement en institut
L'équipe pédagogique composée des formateurs permanents construisent, sous l'autorité du directeur, le dispositif de formation.
Les compétences du formateur répondent aux exigences de la formation dans le domaine de la santé et des soins :

- Concevoir et organiser un dispositif de formation,
- Organiser et coordonner les parcours de formation en alternance dans le domaine de la santé et des soins,
- Concevoir et animer des actions de formation initiale et continue dans le domaine de la santé et des soins,
- Accompagner les personnes dans leur parcours de formation dans le domaine de la santé et des soins,

- Evaluer les connaissances et les compétences des personnes en formation dans le domaine de la santé et des soins,
- Evaluer la qualité des prestations et s'inscrit dans une démarche qualité,
- Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche,
- Communiquer et transmettre les informations.

L'enseignement théorique est dispensé sur la base de 35 heures par semaine.
L'organisation du temps sur une journée s'effectue entre 8 H 30 et 17 H 30 et prévoit : des temps consacrés aux cours magistraux (CM), aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) et au Temps Personnel Guidé (TPG) ou (Travail d'Appropriation des Connaissances (TAC).

- Les CM sont des cours dont le contenu est plutôt théorique, donnés par un professionnel expert dans son domaine dans des salles de type amphithéâtre devant une promotion d'apprenants. Dans le cadre de l'hybridation de la formation, ils peuvent être réalisés à distance (CMD) en visioconférence ou déposé sur une plateforme (e-learning). En IFAS, tous les enseignements sont obligatoires ; en IFSI, certains cours magistraux peuvent être à présence obligatoire après décision de l'instance compétente.
- Les TD sont des temps d'enseignement obligatoire réunissant maximum 25 étudiants ou élèves. Ces cours servent à illustrer, approfondir et compléter un cours magistral en introduisant des données nouvelles qui peuvent être théoriques ou pratiques, à réaliser des exposés, exercices, travaux divers et à travailler sur des situations cliniques. Certaines matières nécessitent de majorer le nombre d'enseignements en TD afin de réaliser une formation au plus près des besoins des apprenants, visant l'individualisation des apprentissages par l'utilisation de méthodes interactives. Les TD peuvent être réalisés à distance (TDD) en présence obligatoire avec visioconférence ou en organisation libre (TDol – la présence n'est pas obligatoire mais le travail doit être réalisé).
- Les TP sont des temps d'enseignement obligatoire réunissant des apprenants en groupe restreint en salle reproduisant l'environnement d'une chambre d'hôpital. Ils permettent la découverte et l'apprentissage de gestes, postures et techniques de soins afin de s'approprier des procédures et développer une posture réflexive sur des situations de soin simulées.

L'encadrement en stage

L'enseignement clinique s'effectue au cours de périodes des stages dans les structures sanitaires du département ou limitrophes, en établissements publics de santé, en établissements de santé privés, en secteur hospitalier ou extrahospitalier, en entreprises, en milieu scolaire…
Les stages, avec lesquels l'institut collabore, répondent aux critères de qualification du stage, soit l'établissement d'une charte d'encadrement, d'un livret d'accueil et de ressources et d'une convention de stage.
Sur le terrain de stage, le maître de stage représente la fonction organisationnelle. Le tuteur de stage, formé au tutorat, représente la fonction pédagogique du stage. Les professionnels de proximité représentent la fonction d'encadrement au quotidien.
Le formateur de l'IFSI référent pédagogique réalise des visites de stage systématiques auprès des ESI1 et des EAS au cours du stage 1 ou 2. De plus, il peut réaliser des visites à la demande du terrain ou de l'apprenant.
Le formateur de l'IFSI référent de stage est en relation étroite avec les soignants des terrains de stage. Il organise des visites régulières afin de renforcer le partenariat, coconstruire des outils d'encadrement, apporter des informations actualisées sur les référentiels, recueillir les besoins et attentes des professionnels.

Les stages sont organisés sur la base de 35^{H} par semaine.

Les étudiants sont amenés à négocier leurs horaires pour participer à des travaux organisés à l'institut. La planification des horaires est établie par le maître de stage, avec la participation du stagiaire. Cette planification est communiquée au formateur dès la première semaine de stage.

- Les horaires de jour en 7h00 dont 30mn de pause obligatoire inclus dans le temps de travail
- Les stagiaires de moins de 18 ans sont considérés comme des jeunes travailleurs au sens du code du travail ce qui interdit le travail de nuit, de dimanche et obligent à 2 repos consécutifs par semaine.

Pour les ESI relevant du référentiel 2026, les 35h de stage hebdomadaire incluent 5h dédiées à l'appropriation des connaissances dans une démarche réflexive sur le lieu de stage. Les outils de simulation en santé peuvent être utilisés durant la période des stages (ex : FGSU) dans la limite de 10% du volume total des enseignements cliniques soit 6 semaines.

- Pour les étudiants 1A : la durée quotidienne est fixée à 7h sans travail de nuit ni week-end afin de garantir un rythme adapté à l'apprentissage initial (annexe III arrêté 20 février 2026)
- Pour les étudiants 2A, 3A et les EAS :
  - Les horaires de stage sont organisés sur les horaires en vigueur selon la spécificité du service ;
  - Les horaires en 12h sont possibles (le temps de pause est inclus dans le temps de travail) tout en respectant la durée légale du code du travail entre deux postes ;
  - Les Week-ends à raison d'un Week-end sur 2 sont possibles pour tous les ESI et EAS.
- Les horaires de nuit :
  - Pour les ESI2 et ESI3 : possibles à raison de 2 semaines de nuits sur un roulement complet ;
  - Les horaires de nuit pour les EAS sont obligatoires à raison d'au moins une expérience de travail de nuit au cours de ses stages ;
  - Pas de stage de nuit pour les stagiaires en fragilité (grandes difficultés d'apprentissage et situations particulières signalés par le formateur référent IFSI du suivi pédagogique).

2.3.2. L'individualisation des parcours, l'aide à la réussite et l'accompagnement de chaque apprenant

L'IFSI/IFAS inscrit l'accompagnement des apprenants dans une démarche visant à prendre en compte la singularité de chacun, soutenir la réussite et favoriser la progression vers la professionnalisation. Cette démarche repose sur une individualisation des parcours, qui ne consiste pas à proposer une formation différente à chaque apprenant, mais à adapter l'accompagnement, les modalités pédagogiques et les ressources mobilisées aux besoins identifiés, dans le respect des exigences de la formation.

L'apprenant est ainsi considéré comme acteur de son parcours. L'accompagnement vise à lui permettre d'identifier ses acquis, ses ressources et ses difficultés, de définir des objectifs de progression, de développer son autonomie et de construire progressivement son projet et son identité professionnels.

Une démarche d'aide à la réussite

L'aide à la réussite repose sur un accompagnement pédagogique régulier et préventif, permettant d'identifier précocement les difficultés et de proposer des réponses adaptées. Elle associe des temps individuels et collectifs, des évaluations formatives, des actions de remédiation et un accompagnement en institut comme en stage.

Pour les étudiants infirmiers, le suivi de la progression s'appuie notamment sur l'analyse des apprentissages, du portfolio et des expériences vécues en stage. Le cadre du référentiel de formation 2026 prévoit également un cadre de consolidation et du temps dédié de TACA ou des TPG dans le référentiel de 2009.

Pour les élèves aides-soignants, l'accompagnement s'appuie notamment sur l'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API), le suivi pédagogique individualisé et les TPG. L'API permet notamment de prendre en compte la diversité des profils et d'identifier les besoins dès le début de la formation.

L'API Complémentaire (APIC) est proposée aux élèves en cursus partiel bénéficiant d'équivalences de compétences, de blocs de compétences ou d'allégements partiels ou complets de certains modules de formations. Un contrat établit les enseignements complémentaires sur la base de maximum 35h.

Le suivi pédagogique individualisé

Chaque apprenant bénéficie d'un référent pédagogique, interlocuteur privilégié tout au long de son parcours. Les entretiens de suivi constituent des espaces d'échange, d'analyse et de régulation permettant d'apprécier la progression de l'apprenant, d'identifier ses besoins et de définir avec lui les objectifs de travail.

Ces temps s'appuient sur une participation active de l'apprenant, notamment à travers l'auto-évaluation et l'analyse de ses expériences. Ils favorisent le développement de la réflexivité, de l'autonomie et de la responsabilisation.

Les entretiens sont planifiés à des étapes repères de la formation, notamment en début d'année, à l'issue des périodes de stage et en fin de semestre. Des rencontres complémentaires peuvent être organisées à l'initiative de l'apprenant, du référent pédagogique ou de l'équipe pédagogique lorsqu'une situation particulière le nécessite.

L'accompagnement s'appuie sur des éléments objectivables : résultats aux évaluations, portfolio, expériences de stage, auto-évaluation, assiduité, difficultés repérées et objectifs de progression. Cette démarche permet de construire avec l'apprenant un plan de progression individualisé et, lorsque cela est nécessaire, de mobiliser des ressources pédagogiques complémentaires.

L'accompagnement des apprenants en situation de handicap

L'IFSI/IFAS veille à garantir l'accessibilité de la formation et l'égalité des chances pour les apprenants en situation de handicap présentant des besoins particuliers ponctuels ou durables au cours de la formation conformément au cadre règlementaire.

Le référent handicap est un interlocuteur ressource pour l'apprenant dès l'inscription Parcoursup puis lors de son intégration à l'institut. Il assure notamment le suivi des apprenants en situation de handicap.

L'accompagnement repose sur une démarche individualisée permettant d'identifier les besoins de l'apprenant, de rechercher les aménagements nécessaires et de favoriser leur mise en œuvre en institut comme en stage. Il mobilise différents acteurs : le référent handicap, le référent pédagogique, l'apprenant, les professionnels compétents (Médecin référent du Service de Santé Etudiant (SSE) et du service de santé au travail du CHInA, MDPH, AGEFIPH).

Lorsque cela est nécessaire, le référent handicap est le relai des établissements d'accueil en stage afin de faciliter la mise en œuvre des aménagements nécessaires avec les acteurs concernés.

Les modalités pédagogiques peuvent notamment concerner l'emploi du temps, les modalités d'évaluation ou la durée du cursus, dans le respect des compétences à acquérir. Ces aménagements font l'objet d'un accompagnement et d'un suivi adaptés.

L'accompagnement vise ainsi à compenser les situations de handicap sans diminuer les exigences professionnelles de la formation. Il s'inscrit dans une démarche d'accessibilité, d'équité et de sécurisation du parcours.

Ainsi, l'individualisation constitue un principe transversal du projet pédagogique de l'IFSI/IFAS, au service de la réussite, de l'inclusion et de la professionnalisation de chaque apprenant.

2.3.3. La simulation en santé

La simulation en santé est une modalité pédagogique essentielle aux formations des professionnels de santé permettant de sécuriser par l'expérience les actes réalisés et ainsi répondre :

- aux enjeux éthiques et économiques de la politique de santé.

- aux besoins de développement de la simulation niveau II à l'IFSI/IFAS et en réponse aux exigences HAS déployées dans le projet région grand-Est 2023 (obligation pour tout institut de développer la simulation en santé selon un principe sécuritaire et éthique *« jamais la première fois sur un patient »*).
La simulation peut être mise en œuvre en institut mais aussi en stage à hauteur d'un maximum de 10 % sur l'ensemble des stages, soit 6 semaines selon le référentiel de formation 2026.

La simulation en santé permet, en complémentarité étroite avec les stages cliniques :
- une préparation en amont : faciliter les premiers contacts de l'étudiant avec le milieu professionnel, en l'immergeant dans des situations réalistes avant même son premier stage ;
- une exposition à des situations rares : aborder des cas cliniques peu fréquents ou critiques qu'il est difficile de rencontrer systématiquement en stage, garantissant ainsi une expérience formative complète ;
- un renforcement des compétences relationnelles et comportements adaptés en situation (savoir-être)
- un renforcement technique ciblé : consolider, par des ateliers dédiés, la maîtrise de gestes complexes ou de protocoles spécifiques, réduisant l'effet occasionnel lié à la variabilité des prises en soins en milieux cliniques ;
- une amélioration des pratiques et des comportements notamment dans le champ de la gestion des risques, des facteurs humains et de la sécurité de la personne prise en soin ;
- une dimension d'interprofessionnalité : travailler sur des scénarios communs avec d'autres professions de santé, afin de développer la collaboration et la compréhension mutuelle des rôles dans la prise en soins de la personne ;
- une réalisation in situ dans les lieux de stage : réaliser des séances de simulation directement dans les structures d'accueil en stage, pour renforcer l'immersion, prendre en compte les contraintes réelles et faciliter l'intégration en milieu professionnel.

Deux types de simulation avec briefing, déroulement des situations et debriefing sont proposées :
Procédurales :
- TP soins techniques : pansement, perfusion, prélèvements sanguins, sondages, injections, pose transfusion et contrôles PT, ECG, HGT, ….
- TP d'ergonomie

Scénarisées :
- TP soins relationnels, éducatifs
- TP soins d'urgence
- TD raisonnement clinique avec logiciel Simforhealth
- TD calcul de dose avec Simdose
- TP ergonomie (2ème partie du TP procédural)

2.3.4. Le bien-être et la qualité de vie des apprenants
L'IFSI/IFAS porte une attention particulière au bien-être, à la qualité de vie et aux conditions d'accueil des apprenants, considérés comme des facteurs contribuant à leur épanouissement, à leur engagement et à leur réussite en formation. L'institut veille ainsi à proposer un environnement accueillant et favorable aux échanges, à la convivialité et à la récupération.

La vie étudiante à l'institut
Les apprenants peuvent notamment bénéficier d'une salle de détente et d'activités, d'un espace permettant de se ressourcer et de favoriser les temps de convivialité, ainsi que d'une douche facilitant la pratique d'activités physiques ou les déplacements à vélo. Une cafétéria équipée de distributeurs accessibles par carte bancaire complète ces espaces et contribue à améliorer les conditions de vie au sein de l'institut.

La pause repas tient compte des contraintes institutionnelles liées aux deux restaurants du CROUS situés en ville. Ces restaurants sont accessibles aux étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants de l'institut.
Une salle est mise à disposition dans chaque bâtiment avec des micro-ondes afin de manger sur place tout en sachant qu'il est interdit de manger dans les salles de CM, de TD et de TP.
La vie étudiante est encouragée par la présence d'une association étudiante nommée IDEAS et par la mise en œuvre de projets favorisant la participation, la citoyenneté et l'ouverture sur la société.

L'offre campus et associations étudiantes
Les étudiants en soins infirmiers ont les mêmes droits d'accès aux services de l'université que tout étudiant de l'URCA à savoir :
-Le service de santé étudiant (SSE),
-La demande de financement de projet dans le cadre de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC),
-Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS),
-Le Service Universitaire des Activités Culturelles (SUAC),
-Les Bibliothèques Universitaires (BUs),
-La Maison des Langues (MdL),
-Le Creativ'Labz,
-Les services numériques dont la plateforme de dépôt des cours (Moodle®)

La journée intégration ville
La Journée d'intégration de la ville de Charleville-Mézières est un événement festif organisé chaque année en septembre par la municipalité pour accueillir les étudiants d'Ardenne Métropole.



La lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) :
Dans chaque établissement public d'enseignement supérieur et CROUS, des dispositifs de signalement des actes de violences, de discriminations, de harcèlement et d'agissements sexistes sont mis en œuvre. La communication sur ces dispositifs est essentielle pour garantir un environnement d'étude sécurisé par des actions de sensibilisation et de formation ainsi qu'un suivi constant. L'institut souhaite créer un environnement où les victimes se sentent en sécurité pour signaler les faits, et où la communauté entière est responsabilisée.

Les étudiants victimes ou témoins peuvent prendre contact auprès du référent au sein de l'institut et sur le lien URCA : https://signalement.univ-reims.fr/

Les actions de prévention et de promotion de la santé :

L'IFSI-IFAS s'inscrit également dans une démarche de prévention et de promotion de la santé, notamment à travers son engagement en tant qu'IFSI sans tabac. Des actions collectives viennent aussi enrichir le parcours de formation, telles que le projet « IFSI ambassadeur du don d'organes », et les actions de prévention dans la lutte contre les cancers en partenariat avec le CHInA marquées par les événements d'« octobre rose », « juin vert », et « mars bleu » permettant aux apprenants de s'impliquer dans des démarches de sensibilisation et de santé publique. Ces initiatives contribuent à développer le sentiment d'appartenance à l'institut, les liens entre apprenants et leur engagement dans la vie collective.

Ainsi, au-delà des apprentissages académiques et professionnels, l'IFSI/IFAS souhaite proposer un cadre de formation bienveillant, inclusif et dynamique, favorisant le bien-être, l'autonomie, la convivialité et l'engagement des apprenants.

Le projet campus avec le déménagement en septembre 2029

Dans le cadre du schéma directeur de l'enseignement supérieur, le projet concerne l'implantation sur le site campus Sup 'Ardenne - zone Moulin Leblanc à Charleville-Mézières des instituts de formation IFSI- IFAS pour un emménagement envisagé en septembre 2029 au sein d'un futur pôle de formation aux métiers de la santé.

Les enjeux du projet d'implantation de l'IFSI-IFAS sont :

- Offrir plus de lisibilité et d'attractivité de l'IFSI–IFAS au sein de la ville et du territoire,
- Favoriser une vie étudiante et une dynamique universitaire,
- Proposer un outil plus adapté aux nouveaux besoins de formation, en lien avec l'augmentation de quotas, aux besoins en ressources pédagogiques et aux problèmes de restauration et parking, d'accès et de moyens de déplacement,
- Pouvoir s'ouvrir sur des formations connexes futures.



Le soutien financier du projet est assuré par l'Etat, la région Grand Est et le conseil départemental des Ardennes. Le syndicat mixte sup Ardennes (composé de la région Grand Est, du département et de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole) est le maitre d'ouvrage (MOA) direct de ce projet.

Le projet de construction de l'IFSI et IFAS mis en œuvre par le cabinet d'architecte Zoom s'intègre dans le développement des espaces mutualisés du campus, avec l'agrandissement du restaurant universitaire, la création d'une nouvelle bibliothèque universitaire, l'éventualité d'un amphithéâtre et des parkings adaptés à l'accueil du public.





3EME PARTIE : LES RÉFERENTIELS DE FORMATION ET L'INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE

3.1. La formation conduisant au Diplôme d'Etat Infirmier

La rentrée de septembre 2026 marque l'application effective du nouveau référentiel de formation des IFSI, régi par l'arrêté du 20 février 2026. Pilotée conjointement par la DGOS (Direction générale de l'offre de soins) et le ministère de l'Enseignement supérieur, cette réforme majeure concrétise l'universitarisation de la formation et adapte le métier aux évolutions de la loi du 27 juin 2025 relative à la profession infirmière.

L'ancrage dans l'enseignement supérieur
La dimension académique et la recherche sont profondément renforcées :

- Délivrance universitaire : le diplôme d'État est désormais inscrit dans le code de l'éducation et sera directement délivré par les universités accréditées.
- Co-gouvernance : création d'un groupement structurel IFSI-Université. Les parcours pédagogiques sont placés sous la responsabilité conjointe d'un enseignant-chercheur universitaire et d'un cadre de santé formateur.
- Pédagogie active : incitation forte à la mutualisation des enseignements avec d'autres filières de santé, aux méthodes de simulation, à l'interprofessionnalité et à l'évaluation par compétences.

Trois thématiques clés s'ajoutent au référentiel 2009 pour répondre aux besoins actuels de santé publique :
-La consultation et la prescription infirmière (Compétence C4) : élargissement majeur du rôle clinique. Les futurs infirmiers sont formés à réaliser des bilans cliniques autonomes, poser des diagnostics infirmiers, vacciner, et prescrire certains dispositifs médicaux, solutions thérapeutiques ou examens (ex. bilan de grossesse, tests IST).
-Les enjeux environnementaux et l'éco-soin : intégration officielle de la santé environnementale et de l'impact écologique des soins de santé au cœur de l'enseignement.
-La transmission numérique et la santé connectée : modernisation des outils de traçabilité, de télésanté et d'interopérabilité des données de santé.

3.1.1. Les modes d'entrée en formation et quota

Les conditions d'entrée
La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier est accessible aux conditions suivantes :
1° Être titulaire du baccalauréat, ou avoir obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade conformément à l'article L. 612-3 du code de l'éducation ;
2° Être âgé de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.
Elle se fait par la voie de :
1° La formation initiale, dont l'apprentissage ;
2° La formation professionnelle continue.

La capacité d'accueil définie par le conseil régional en application de l'article L. 4383-2 du code de la santé publique est de 125 étudiants comprenant :
-Les candidats issue de la sélection Parcoursup pour 75% ;
-Les candidats relevant de la formation professionnelle continue ne pouvant être inférieur à 25 % de la capacité d'accueil autorisée.
Seuls les candidats titulaires du baccalauréat ou inscrits aux épreuves du baccalauréat de l'année en cours ou titulaires de l'équivalence de ce grade peuvent déposer un dossier sur Parcoursup. Les candidats qui

sollicitent une dispense du baccalauréat déposent une demande de Validation des Etudes, Expériences Professionnelles et Acquis Personnels (VEEPAP).
Les apprentis et les redoublants ne sont pas comptabilisés dans la capacité d'accueil.

3.1.2. Les dispenses de formation, passerelles, et aménagement des études

Lorsqu'ils sont admis en formation, les étudiants peuvent être dispensés d'unités d'enseignement ou de semestres par le président de l'université après avis de la commission d'admission (cf. Art. 6 du référentiel de formation 2026).
Ces dispenses sont accordées au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel (Art. 18, ibid.).

Les étudiants inscrits dans l'une des formations conduisant à l'exercice de l'une des professions d'auxiliaire médical mentionnées au livre III de la quatrième partie du code de la santé publique enregistrées au moins au niveau 6 de qualification du cadre national des certifications professionnelles, peuvent, après avis de la commission d'admission mentionnée à l'article 6, accéder à la première ou la deuxième année de formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier (Art 19, ibid.).

Les titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant répondant aux conditions cumulatives suivantes, peuvent intégrer la formation d'infirmier en deuxième année, après avoir suivi et validé un parcours spécifique de formation de trois mois et après avis favorable de la commission d'admission mentionnée (Art 20, ibid.).

Le référentiel 2026 prévoit un parcours de formation adapté permettant une présentation au jury du diplôme d'Etat d'infirmier (Art. 22-23) et qui concerne :

- Les titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant l'exercice de la profession de médecin en France ou à l'étranger ;
- Les titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant l'exercice de la profession de sage-femme en France et à l'étranger ;
- Les personnes ayant validé la deuxième année du deuxième cycle des études de médecine en France ;
- Les titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre obtenu dans un Etat autre que ceux membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, permettant l'exercice de la profession d'infirmier dans le pays d'obtention ;
- Les titulaires d'un diplôme donnant accès à une profession d'auxiliaire médical mentionnée au livre III de la quatrième partie du code de la santé publique enregistrées au moins au niveau 6 de qualification du cadre national des certifications professionnelles.

Les étudiants ayant des activités complémentaires (salariés, sportifs de haut niveau, auto entrepreneurs, femmes enceintes, …) peuvent solliciter un aménagement de leurs études (emploi du temps, modalité de contrôle des connaissances, durée du cursus d'étude), auprès de l'instance compétente, la commission d'admission du groupement universitaire (Art. 37, ibid.).

3.1.3. L'organisation et la gouvernance de la formation à compter de septembre 2026

L'universitarisation des professions paramédicales a été définie par les ministères comme une intégration des parcours dans le dispositif « Licence-Master-Doctorat » avec une diplomation par l'université accréditée. L'intégration visée sur le plan national est une intégration pédagogique, confortant la place de l'université et la co-construction de la formation avec les instituts de formation. Sur le plan pédagogique, un équilibre entre le savoir académique et la professionnalisation est indispensable.

Le groupement universitaire de Champagne-Ardenne et les commissions

La formation est organisée au sein du groupement universitaire de Champagne-Ardenne.

Pour assurer la formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmier, une convention est établie par le groupement entre :
1° Les instituts de formation en soins infirmiers ou leur organisme support ;
2° L'université disposant d'une composante santé ;
3° La région du siège des instituts de formation et de l'université.

Le groupement met en place :

- Une commission d'admission qui a pour compétences :
  - La sélection des candidats issus de la formation initiale (Parcoursup) et relevant de la formation professionnelle continue (FPC),
  - L'avis pour les dossiers de VEEPAP,
  - L'avis sur les demandes de report pour l'entrée en formation (article 15), de reprises de formation, de mutation, d'aménagement de formation.
  - L'avis sur les dispenses, les parcours de formation adaptés, les demandes d'octrois.
- Une commission dédiée aux stages qui a pour missions :
  - Élaborer, actualiser et partager la cartographie des terrains de stage
  - Agréer les terrains de stage
  - Examiner et statuer sur les demandes de mobilité des étudiants en cours de formation.
  - Coordonner la planification et la répartition territoriale des lieux de stage
- Une commission pédagogique dont les missions ne sont pas encore précisées par l'arrêté, chargée de :
  - Elaborer les maquettes de formation
  - Proposer une déclinaison des cadres national et de consolidation
  - Coordonner la formation
  - Harmoniser les pratiques
  - Evaluer le dispositif de formation

D'autres commissions (logistique et vie étudiante) sont en cours d'élaboration et feront l'objet d'un avenant au projet ultérieurement.

Le groupement garantit la qualité pédagogique de la formation délivrée ainsi que la sécurité de l'accueil en formation des étudiants selon la réglementation en vigueur.
La coordination et la planification des enseignements de la formation sont placées sous la responsabilité d'au moins un enseignant-chercheur en sciences infirmières ou à défaut un enseignant-chercheur intervenant dans la formation, responsable pédagogique universitaire, désigné par le président de l'université et d'au moins un cadre de santé formateur permanent ou à défaut un formateur permanent désigné par le directeur de chaque institut de formation.
Les enseignants-chercheurs en sciences infirmières participent à la gouvernance et à la mise en œuvre pédagogique de la formation. Le nouveau référentiel prévoit notamment qu'un enseignant-chercheur en sciences infirmières, ou à défaut un enseignant-chercheur intervenant dans la formation, participe à la coordination et à la planification des enseignements, conjointement avec les cadres de santé formateurs des IFSI.
Ils participent également aux différentes instances de la formation, notamment aux commissions d'admission, aux jurys semestriels et au jury du Diplôme d'État. Cette organisation permet ainsi de développer une véritable complémentarité.

Au niveau local, pour chaque institut, la création d'un conseil d'institut. La mise en place du groupement IFSI-Université nécessite de coconstruire un projet pédagogique commun à un ensemble d'instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) autorisés par le président du conseil régional en lien avec une université

accréditée disposant d'une composante santé. Cette construction sera assurée au sein de la structure dédiée par le comité de pilotage et les cinq commissions.
L'URCA dispose d'une composante Santé dans laquelle a été constitué le Département Universitaire de Champagne Ardenne des Sciences Paramédicales (DUCASP)

Le Département universitaire Champagne-Ardenne en Sciences Paramédicales (DUCASP)
La création du DUCASP en 2025 représente une avancée majeure dans la dynamique d'universitarisation des formations paramédicales sur le territoire champardennais de la Région Grand Est. Elle concrétise la constante collaboration entre les directions des écoles et instituts de formation et l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) - UFR de médecine et de maïeutique du pôle santé afin de garantir des formations de qualité aux étudiants des filières de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques.
Les missions du département se déclinent autour de 4 axes :
1. La mise en œuvre d'une gouvernance permettant une coordination des enseignements universitaires favorisant une pratique pluriprofessionnelle et le développement de formations universitaires dédiées aux professions de santé en facilitant les mutualisations et le partage de méthodes pédagogiques innovantes.
2. La constitution d'un lieu d'accueil, de partage et d'échanges entre les instituts et écoles de formation en santé et l'université, espace de discussion et de création de projets communs en matière de pédagogie.
3. Le développement de la recherche paramédicale en soins dans les domaines des sciences infirmières, de la rééducation, médico-techniques et de la pédagogie pour les étudiants, formateurs ou professionnels paramédicaux exerçant en libéral.
4. L'optimisation de l'accès par les étudiants paramédicaux aux ressources médicales, documentaires, culturelles, sportives et sociales de l'université en lien avec la vie étudiante.

Le DUCASP a pour mission de faciliter l'ingénierie pédagogique, le partage, l'accompagnement et le développement d'une offre de formation innovante, dynamique, orientée vers la recherche appliquée ou fondamentale, en encourageant une approche interprofessionnelle des soins au sein de l'URCA.
Les 4 commissions de département seront animées et pilotées par un des membres du conseil de département.
- Commission pédagogique,
- Commission vie étudiante,
- Commission recherche,
- Commission administration et suivi financier.

Le GCS Territorial Champagne Ardennes
L'IFSI est membre du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) des IFSI du territoire Champagne Ardenne de la Région Grand Est, qui regroupe 6 IFSI publics et 1 IFSI Croix-Rouge. Cela permet des échanges et des mises en commun notamment pour une meilleure cohésion pédagogique et scientifique en partenariat avec l'Université de Reims.

3.1.4. Le référentiel de formation 2026
La formation est organisée en six semestres. Elle est validée par l'obtention de 180 ECTS (European Crédits Transfert System) capitalisables et transférables, à raison de 30 ECTS par semestre. Le diplôme d'Etat d'infirmier s'acquiert par la validation des cinq domaines de compétences définis en annexe III (cf. annexe 2.2).
La rentrée en formation s'effectue le premier lundi de septembre.
Le parcours de formation comprend un volume horaire de 4 620 heures, réparties comme suit :
1° 2 310 heures d'enseignement clinique ;
2° 1 890 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique ;
3° 420 heures de travail d'appropriation des connaissances en autonomie (TACA) reparties en 70h/semestre.

La charge de travail totale de l'étudiant, incluant le volume horaire de formation ainsi que le travail personnel complémentaire, est estimée entre 4 620 et 5 400 heures. Ce travail personnel complémentaire est évalué à un maximum de 780 heures.
Les modalités d'organisation de la formation sont précisées dans le référentiel.

Le cadre renforce également la place de l'étudiant comme acteur de sa formation, l'analyse réflexive, l'interprofessionnalité, la simulation, le numérique et les données probantes.
Le projet pédagogique accompagne ainsi une évolution de la transmission des connaissances vers la construction et la mobilisation des compétences.

Les compétences visées et profil attendu
A l'issue de la formation, l'étudiant aura acquis les treize compétences du métier d'infirmier reparties à travers cinq domaines d'apprentissage lui permettant de mettre en œuvre les activités requises par l'infirmier :

Domaine A Sciences infirmières et raisonnement clinique :
- Compétence 1. Elaborer le diagnostic infirmier pour une personne ou un groupe de personnes afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en œuvre
- Compétence 2. Définir les interventions à mener auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle, et dans le cadre d'une co-construction, afin de répondre aux problématiques identifiées

Domaine B Pratiques cliniques, qualité et gestion des risques :
- Compétence 3. Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes dans le cadre en particulier d'une consultation infirmière et dans le respect des règles QHSSE, des procédures et des protocoles et en utilisant des données probantes afin d'assurer un projet de soin adapté à la situation identifiée.
- Compétence 4. Prescrire des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux) et des examens complémentaires afin d'assurer un traitement et un suivi adaptés à la situation clinique d'une personne dans le domaine des soins infirmiers.

Domaine C Prévention et promotion de la santé :
- Compétence 5. Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation à la santé, en santé communautaire et populationnelle afin de répondre aux besoins de santé publique
- Compétence 6. Concevoir, conduire et coconstruire une démarche d'éducation thérapeutique, de prévention, de dépistage et de repérage auprès d'une personne notamment dans le cadre d'une consultation infirmière
- Compétence 7. Concevoir et conduire des projets et la promotion d'actions de communication et d'éducation des communautés et des organisations sur les enjeux environnementaux, les pratiques et gestes durables et éco-responsables afin de répondre aux problématiques de développement durable et de gestion des ressources naturelles

Domaine D Communication, travail en équipe et leadership :
- Compétence 8. Gérer ou organiser une structure d'exercice individuel ou collectif en optimisant les ressources
- Compétence 9. Organiser les activités de soins en transmettant et recevant des informations et données en lien avec la personne en utilisant les outils numériques, aux membres d'une équipe pluriprofessionnelle dans un but de collaboration et de continuité de soins

- Compétence 10. Accompagner les pairs, les apprenants et les autres professionnels, afin de permettre leur accueil et leur formation et le développement de leurs compétences, dans le respect des personnes et en tenant compte de leurs éventuels besoins spécifiques.

Domaine E Démarche scientifique, recherche, méthodologie :
- Compétence 11. Mettre en œuvre le processus d'amélioration continue des soins et de sa pratique professionnelle dans le cadre de ses activités
- Compétence 12. Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique et son expertise professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées
- Compétence 13. Formaliser des documents professionnels dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles

Le référentiel identifie trois types de compétences :
- Les compétences spécifiques, propres à la discipline infirmière
- Les compétences génériques, communes à plusieurs filières paramédicales (savoirs, savoir-faire, savoir-être partagés dans le domaine de la santé)
- Les compétences psychosociales qui favorisent les interactions et l'autonomie (capacités cognitives, émotionnelles et sociales).

La formation en alternance
Le référentiel distingue :
- *Le cadre national* qui constitue le socle commun de la formation et garantit l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires à l'exercice professionnel. Il correspond à 142 ECTS dont 86 en théorie/pratique et 56 en stage.

- *Le cadre de consolidation* qui permet d'approfondir les apprentissages et de personnaliser le parcours en fonction du projet professionnel de l'étudiant et des ressources du territoire. Il est défini au sein du groupement dans le respect des préconisations pédagogiques du référentiel de formation, et en lien avec les orientations du PRS. Il comprend notamment des unités d'enseignement libres, permettant à l'étudiant d'enrichir et de personnaliser son parcours. Cette organisation favorise ainsi l'articulation entre socle commun, professionnalisation et individualisation des parcours. Introduit à partir du semestre 4, il permet à l'étudiant de personnaliser son parcours et son projet professionnel. Il comprend 25 ECTS d'enseignements, 3 ECTS d'UE libres et 10 ECTS de stage.

Trois situations de soins travaillées en institut et en stage
- En première année, des situations de soins simples ou stabilisées d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie ;
- En deuxième année, des situations de soins simples ou complexes stabilisées d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie ;
- En troisième année, des situations de soins simples ou complexes en phase aigüe d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie.

La formation théorique
La durée d'une semaine d'enseignements théoriques et pratiques correspond à une durée de 35 heures, dont au minimum 5 heures de temps d'appropriation des connaissances (TAC) . Les contenus tiennent compte de l'évolution des connaissances, des technologies, des mesures des différents plans de santé publique (stratégies et plans nationaux) et des recommandations de bonnes pratiques des sociétés savantes. Ils prennent en compte les principes développés en préambule du référentiel de formation. La participation de

patients partenaires dans les enseignements théoriques et pratiques peut être favorisée après validation du projet pédagogique par l'instance compétente.
Au cours de chaque semestre, plusieurs situations de soins sont étudiées afin de favoriser la construction et l'appropriation des savoirs par l'étudiant. Ces situations évolueront progressivement au cours du cursus de situations de soins simples à des environnements complexes ou des soins en phase aigüe.

La formation clinique

La formation clinique comprend 2310 heures soit 66 semaines sur la base de 35 heures par semaine.
Les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.
Le retour sur la pratique, la réflexion, et le questionnement sont accompagnés par un professionnel chargé de la fonction tutorale et un formateur. Ceci contribue à développer chez l'étudiant la pratique réflexive nécessaire au développement de la compétence infirmière.
L'étudiant construit ses compétences en agissant avec les professionnels et en inscrivant dans son portfolio les éléments d'analyse de ses activités, ce qui l'aide à mesurer sa progression.
Le stage doit permettre aux étudiants :

- D'acquérir des connaissances,
- D'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels,
- D'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles,
- De centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité,
- De prendre progressivement des initiatives et des responsabilités,
- De reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose,
- De prendre la distance nécessaire et de canaliser ses émotions et ses inquiétudes,
- De mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences,
- De confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles de professionnels et d'autres étudiants.

Ces compétences seront à acquérir progressivement au cours des 3 ans en débutant par des situations de soins simples pour arriver à des situations de soins aigus ou dans des environnements complexes.

Le volume et les objectifs sont également évolutifs :

- ESI 1 : 12 semaines de stage pour découvrir les fondamentaux infirmiers,
- ESI 2 : 26 semaines de stage pour développer ses savoirs et choisir son parcours de consolidation.
- ESI 3 : 28 semaines de stage pour se professionnaliser.

Les objectifs de stage de l'étudiant sont négociés avec le lieu du stage à partir des ressources de celui-ci. Ils sont rédigés et inscrits dans le portfolio (version numérique) de l'étudiant.
Le parcours de stage de l'étudiant s'effectue selon quatre types de stage :

1. Soins en phase aigüe (altération physique ou psychique) = PA1
2. Soins en phase stabilisée (altération physique ou psychique) = PS2
3. Soins de premier recours = SPR3
4. Accompagnement de la personne en situation de vulnérabilité, de la dépendance et de l'exclusion. = SV4

Deux typologies de stage deviennent obligatoires. L'étudiant devra réaliser au moins cinq semaines de stage en psychiatrie et cinq semaines en santé de l'enfant.
La simulation en santé peut se substituer à une partie du temps de stage mais ne peut dépasser 10 % du volume total (six semaines).
La présence en stage est obligatoire avec une présence d'au moins 80 % du temps pour le valider.

Le travail personnel complémentaire
Il est estimé à 780h au maximum. L'étudiant dans sa formation s'organise et gère de façon autonome ce temps personnel. Une aide peut lui être apportée par le formateur référent afin de comprendre comment il investit ce temps.

Les vacances
Chaque semestre comprend 2 semaines de congés, en dehors des congés attribués (8 semaines) durant la période estivale.
Pour les étudiants relevant de la formation professionnelle continue, chaque semestre comprend 2 semaines d'appropriation des connaissances en autonomie (TACA).

Le dispositif d'évaluation
Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

1° Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;
2° Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages.

L'évaluation des stages professionnels
L'évaluation de l'étudiant prend en compte son niveau de formation, sa progression et ses acquis.
A l'issue de chaque stage, le tuteur de stage, assisté des professionnels de proximité, apprécie avec l'étudiant l'acquisition des compétences et activités de soins. Ces éléments sont notifiés sur le portfolio à l'aide des critères et indicateurs et sont reportés sur une fiche récapitulative transmise à l'institut par l'étudiant. Cette fiche constituera une pièce du dossier de formation de l'étudiant.
Le cadre de santé référent du suivi pédagogique prend connaissance des indications mentionnées sur le portfolio et de l'évaluation du tuteur de stage pour proposer au jury semestriel la validation du stage.
Les crédits européens sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes : réalisation de la totalité du stage, analyse de pratiques formalisées ; mise en œuvre des éléments des compétences ; activités de soins liées au stage. En cas de non-validation d'un stage, l'étudiant effectue un nouveau stage dans la même typologie, dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique.

L'évaluation des Unités d'Enseignement (UE)
Le calendrier et les modalités d'évaluation de ces épreuves figurent par semestre dans le projet de formation de chaque année.
L'inscription aux évaluations d'Unités d'Enseignement (UE) est automatique et pour l'ensemble des unités d'enseignement de l'année lorsque l'étudiant s'inscrit pour une année complète de formation.
L'inscription est volontaire lorsqu'elle concerne les étudiants non-inscrits dans l'année où se déroulent les UE et qui souhaitent se présenter à l'évaluation en première et deuxième sessions des UE non validées précédemment. Cette inscription s'effectue à la rentrée.
L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Les évaluations peuvent être individuelles ou collectives et prendre des modalités différentes :

- D'une évaluation écrite des connaissances ;
- D'un travail écrit ou oral de réflexion à partir d'un témoignage ;
- D'un travail écrit d'analyse d'une situation clinique ou d'une situation rencontrée en stage, individuel ou en groupe restreint ;
- D'une mise en situation simulée ;
- D'un exposé oral individuel ou collectif ;
- D'un travail écrit argumenté lors d'un oral ;
- De la participation active de l'étudiant.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée au sein d'une même épreuve. Les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.
Pour valider une unité d'enseignement, l'étudiant doit obtenir une note au moins égale à 10 sur vingt ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous. La compensation des notes s'opère entre les unités d'enseignement d'un même semestre :

- Pour les notes des unités d'enseignement d'un même domaine à l'exception du domaine « Démarche scientifique, initiation à la recherche et méthodologie » ;
- Pour les notes dont le résultat est au moins égal à 9/20 ;
- En tenant compte des coefficients attribués aux unités d'enseignement correspondant au nombre d'ECTS.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents. Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la meilleure note est retenue. En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la deuxième session. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité d'enseignement du domaine de compétences concerné.

La validation des unités d'enseignement et l'attribution des crédits afférents sont attestées par le jury semestriel à l'exception des résultats du semestre 6 des étudiants présentés au jury du diplôme d'Etat. Le jury semestriel valide également le passage dans l'année supérieure.

3.1.5. Une période de transition référentiel 2009-2026

Les étudiants entrant en formation à compter de septembre 2026 relèvent du nouveau référentiel fixé par l'arrêté du 20 février 2026.

Une période transitoire avec un double référentiel 2009 et 2026

Les étudiants ayant débuté leur formation avant septembre 2026 restent régis par les dispositions de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'État d'infirmier (annexe 2.2.1).
Les étudiants en situation de redoublement, de césure ou en reprise d'étude après une interruption de formation, voient leur situation examinée par l'instance compétente afin de déterminer leur intégration dans le cursus de formation défini par le présent arrêté.

3.2. La formation conduisant au Diplôme d'Aide-Soignante

3.2.1 Les compétences visées et profil attendu

Le profil attendu s'appuie sur la définition du métier d'aide-soignant conformément au référentiel de formation conduisant au DEAS issu de l'arrêté du 10 juin 2021 et constitue le cadre de référence de la formation.
L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément au code de la santé publique.
En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et de lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.
Travaillant le plus souvent dans une équipe pluriprofessionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

Notre finalité vise à favoriser l'émergence de professionnels aides-soignants aptes à exercer en secteur intra ou extra hospitalier. Leur domaine d'activité s'inscrit dans le cadre du rôle propre de l'infirmière. En conséquence, compte tenu des huit compétences du métier d'aide-soignant, il sera capable de :

- Travailler en collaboration avec l'infirmière et sous sa responsabilité.
- Contribuer à prendre soin d'une personne ou d'un groupe de personnes en tenant compte du contexte socio-économique et culturel.
- Participer au travail de l'équipe multidisciplinaire et aux différents projets institutionnels.
- S'inscrire dans une dynamique d'évolution.

3.2.2. Le mode d'entrée dans la formation aide-soignante et les caractéristiques de la population accueillie

Pour la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant en cursus intégral ou partiel, l'agrément est fixé à 125 places, financées par la région Grand Est ou par les opérateurs de compétences (OPCO).
L'entrée en formation s'effectue par voie de sélection :

- Externe sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation ;
- Interne – sélection des établissement public ou privés ;
- Par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

3.2.3. Les compétences et objectifs d'apprentissage vers la professionnalisation

L'élève aide-soignant, au terme de sa formation, aura acquis les 11 compétences du métier organisées en 5 blocs :

Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de la vie quotidienne et de sa vie sociale

1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

3. Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation

Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels

Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

8. Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

Le diplôme peut s'acquérir :

- soit en cursus intégral, par le suivi et la validation de l'intégralité de la formation, en continu,
- soit en cursus partiel par le suivi et la validation d'une ou plusieurs compétences (modules et stages) en fonction des équivalences ou allègements au diplôme nommé.

3.2.4. La formation en alternance en cursus intégral

La formation théorique et clinique (cf. annexe 2.3.1) est organisée sur une durée de 11 mois, soit 1540h. Une double rentrée est mise en œuvre avec une rentrée en janvier et en septembre.

Un Accompagnement Pédagogique Individualisé (API - 35h00), un suivi pédagogique individualisé des apprenants (7h00) et des temps personnels guidés (35h00) sont planifiés pour individualiser les parcours de formation des apprenants.

La formation théorique :
10 modules sont répartis sur l'année de formation pour un total de 22 semaines, soit 770h.
Ces dix modules contribuent sur le plan théorique à l'acquisition des 11 compétences du métier permettant l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS). Ils sont programmés sur l'ensemble de l'année et s'articulent les uns avec les autres alternant les temps à l'institut et en stage.

La formation clinique :
Elle constitue au sein de la formation un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle. Le responsable de la structure d'accueil ou maître de stage ou le cas échéant le maître d'apprentissage lorsque le stage est effectué par un apprenti auprès de son employeur, désigne un tuteur de stage qui assure l'encadrement du stagiaire.
L'organisation et les objectifs des stages relèvent de la compétence de l'institut en collaboration avec les responsables des structures d'accueil.
Les stages sont effectués sur la base de trente-cinq heures par semaine pour un total de 22 semaines, soit de 770h. Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées dans une pluralité de lieux :

- Période A de 5 semaines ;
- Période B de 5 semaines ;
- Période C de 5 semaines ;
- Période D de 7 semaines en fin de formation. Cette période intégrative en milieu professionnel correspond au projet professionnel et permet le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

Les vacances
Des semaines de vacances sont réparties sur l'année, en fonction de la date de rentrée :
-rentrée de janvier : 3 semaines en été et une semaine au printemps.
- rentrée de septembre : 4 semaines en été et une semaine au printemps

3.2.5. La formation en alternance en cursus partiel
Le diplôme peut s'acquérir par le suivi et la validation d'une ou de plusieurs compétences (module et stage). La formation théorique et clinique (cf. annexe 2.3.2) est organisée suivant l'arrêté du 5 décembre 2025 qui fait évoluer certaines modalités d'organisation, notamment les dispositions relatives aux équivalences de compétences, aux allègements de formation et aux parcours individualisés. Cela permet d'adapter le parcours de formation aux compétences déjà acquises par l'élève et d'identifier précisément les compétences restant à développer et à évaluer.

Les vacances sont planifiées à l'identique du cursus intégral.

3.2.6. Le dispositif d'évaluation
L'évaluation théorique
En cursus intégral et partiel, l'évaluation des modules de formation s'effectue selon plusieurs types de modalités (individuelles ou collectives ; écrites, orales ou pratiques) :

- Évaluation écrite des connaissances ;
- Travail écrit d'analyse d'une situation clinique ;
- Évaluation pratique en simulation ;

- Évaluation continue réalisée en groupe restreint et intégrée à l'apprentissage : au cours des différentes étapes, un niveau d'évaluation est posé donnant lieu à une notation finale.

Les modules dans un même bloc de compétence se compensent. Une note supérieure ou égale à 8/20 pour un module peut être compensée par un autre module du même bloc de compétence. La moyenne de 10/20 pour l'ensemble des modules permet de valider le bloc de compétence.
Pour tous types d'évaluation, en cas d'absence de l'élève, celui-ci devra se présenter à l'épreuve de rattrapage.
En cas de non-validation d'un bloc de compétences, l'élève, y compris s'il est redoublant, bénéficie d'une session de rattrapage par année d'inscription dans la limite de deux sessions aux évaluations par année d'inscription, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale. La note retenue est la meilleure note obtenue entre la session d'évaluation initiale et celle de rattrapage, y compris si l'élève est redoublant.

L'évaluation des stages cliniques
En fin de chaque stage, le tuteur de stage évalue le niveau d'acquisition de l'élève pour chacune des compétences. Ce bilan de l'acquisition des compétences et activités de soins s'effectue à l'aide du portfolio de l'élève. Son niveau est évalué à partir de l'échelle de valeur proposant les critères suivants : mobilisé, non acquis, à améliorer, acquis. Ces éléments sont reportés sur la fiche d'appréciation de stage.
Au terme de la formation, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions des compétences de l'élève sur l'ensemble des stages en établissant une synthèse des acquisitions pour chaque bloc de compétence.
L'acquisition de chaque compétence est décidée en commission de validation de l'acquisition des résultats au sein de l'IFAS sur proposition du formateur référent de l'élève.

3.3. Les projets de formation

En continuité et en cohérence avec ce projet pédagogique, les projets de formation, spécifiques pour chaque année, précisent l'organisation et la planification des enseignements et des stages.
Ceux-ci sont remis systématiquement à jour chaque année et validés par l'instance compétente avant les rentrées et sont transmis à l'ensemble des apprenants et des partenaires de la formation.

- Projet de formation en première année
- Projet de formation en deuxième année
- Projet de formation en troisième année
- Projet de formation en cursus intégral et partiel pour chaque rentrée : janvier et septembre

3.4. L'ouverture et les partenariats territoriaux

L'institut développe un réseau de partenaires permettant d'enrichir la formation.
Le réseau et les partenariats :
- Une convention avec le Centre de Formation des Apprentis (CFA) Santest pour les contrats d'apprentissage
- L'Institut est adhérent auprès d'associations de formation des professionnels de santé : le Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres (CEFIEC) et le Groupement d'Etudes, de Recherches et d'Actions pour la Formation Aide-Soignante (GERACFAS).
- Une plateforme des écrits professionnels a été créée en 2026 au sein du GHT CHInA/Bélair

Les projets institués :

- Les stages à l'étranger organisé dans le cadre de l'association d'organisation de stages à l'étranger (ASOSE) et Erasmus ;
- La participation de nos apprenants à des conférences et séminaires ;
- Le projet de travail de fin d'étude - mémoire en partenariat avec les services de soins
- Le service sanitaire avec les nombreux partenaires du secteur socio-éducatif, de l'éducation nationale, du secteur médico-social et sanitaire ;
- Le projet « Eductour » ;
- Le projet sante publique – prévention des cancers CHInA ;
- IFSI/IFAS ambassadeur don d'organes avec la collaboration de l'équipe en charge de la coordination hospitalière de prélèvement d'organes et de tissu du CHInA.

3.5. La formation continue des tuteurs et professionnels de proximité

A partir de 2012, à l'initiative des quelques établissements de soins et de l'institut, plusieurs formations de formateurs de tuteurs ou des formations au tutorat ont été mises en place.
La formation des tuteurs ESI et EAS ainsi que les professionnels de proximité est une obligation réglementaire selon l'instruction N° DGOS/RH1/2016/330 du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux d'une durée de 4 jours suivant le programme en annexes 3.1 et 3.2.
Une commission de formateurs de tuteurs provenant des services de soins et de l'institut a été créée. Cette commission se réunit une fois par an et organise le planning des sessions de formation, échanges. Elle fait le bilan des formations dispensées, ajuste les maquettes de formation des tuteurs et les méthodes pédagogiques.
A ce jour plus de 600 tuteurs et 300 professionnels de proximité ont été formés. Cette formation est proposée chaque année dans le cadre des plans de formations continues des établissements et à titre gratuit. Elle est réalisée par un binôme composé d'un cadre formateur et d'un tuteur soignant formé, volontaire et mis à disposition par son institution.

4EME PARTIE : L'EVALUATION DES PROJETS PEDAGOGIQUE ET DE FORMATION ET LA DEMARCHE QUALITE

4.1. L'amélioration continue de la formation

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés avec une obligation de mise en œuvre au plus tard au 1er janvier 2022.

4.1.1. La certification Qualiopi et le Copil qualité

Le référentiel qualité Qualiopi est organisé autour de sept critères qualité et d'indicateurs à mettre en œuvre qui concernent l'ensemble du processus de la formation depuis l'information au public, l'accueil des apprenants, les modalités pédagogiques de formation et d'évaluation, les ressources et moyens mis en œuvre et l'évaluation du dispositif concourant à l'amélioration continue de la qualité de la formation.
Dans ce cadre, l'IFSI-IFAS est engagé avec le CESU 08 dans une certification multisite. La Direction du CHInA instaure une fonction centrale qui détient l'autorité organisationnelle du pilotage de la démarche qualité QUALIOPI.
Depuis 5 ans, des réunions par le COmité de PILotage (COPIL) sont réalisées afin d'envisager la mutualisation de ressources avec l'appui du service qualité. Le COPIL constitué du Directeur de l'IFSI/IFAS, du responsable du CESU et des deux référents qualité, assure la mise en œuvre opérationnelle du programme qualité. Dans ce sens, il est chargé de l'évaluation, de l'identification et de la mise en place des mesures correctives nécessaires. Ces réunions biannuelles ont pour objectif de présenter :
- les bilans d'activités,
- l'analyse des résultats des enquêtes de satisfaction, des réclamations et des évènements indésirables,
- les pistes d'amélioration.

Dans le cadre de l'évaluation du projet pédagogique de la formation et des actions réalisées à l'IFSI-IFAS, l'institut réalise des enquêtes de satisfaction de l'ensemble des partenaires et usagers de la formation. Ces résultats sont accessibles et présentés lors des rencontres avec les partenaires de la formation, lors d'instances ICOGI.
Les enquêtes stage et tuteur sont notamment présentées lors de réunions d'information stage et sont communiquées auprès de l'ensemble des directions de soins et maitres de stage.

4.1.2. Les dispositifs d'évaluation de la formation

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité, les apprenants évaluent :

- Les enseignements théoriques et pratiques à différents temps : au cours de chaque période ou semestre lors de bilan et régulation, à l'issue de l'année de formation, au terme de la formation et lors de la prise de poste.
- L'accueil, l'intégration et l'encadrement à l'issue de chaque stage.

D'autres acteurs de la formation et partenaires concourent à l'évaluation du dispositif en répondant aux questionnaires satisfaction :

- Les tuteurs et maitres de stage,
- L'équipe pédagogique, administrative et de direction,
- Les intervenants ;
- Les partenaires et financeurs.

4.2. Les axes stratégiques du développement 2026.2030

Axe 1 : Accompagner la mise en œuvre du référentiel infirmier 2026 et développer l'ancrage universitaire et scientifique de la formation infirmière

La mise en œuvre du référentiel constitue un projet institutionnel à part entière. L'objectif global est d'adapter le dispositif de formation aux évolutions du système de santé et de l'universitarisation, en favorisant : la recherche et l'innovation, l'accès aux connaissances scientifiques, le développement de l'esprit critique, l'utilisation des données probantes.

Une action prioritaire
L'IFSI est inscrit dans la co-construction du référentiel de formation au sein du groupement universitaire de CA dans les différentes commissions – admission, pédagogique, stage, vie étudiante et logistique. L'équipe pédagogique et la direction sont engagées dans la composition des différentes instances du groupement et au sein du DUCASP de Champagne-Ardenne.
Un travail est à poursuivre dans l'harmonisation des maquettes pédagogiques institutionnelles du référentiel 2026 et dans l'accompagnement de l'équipe de l'institut et des terrains partenaires à l'aide de :

- Groupes de travail ayant pour objectif de construire le dispositif de formation ;
- Formation des formateurs aux pratiques pédagogiques innovantes : serious game, et escape game, classe inversée, parcours e-learning, capsule vidéo, ateliers de remédiation, simulation en santé, … ;
- Rencontres avec tuteurs, maîtres de stage et professionnels de proximité dans l'élaboration des livrets d'accueil actualisés sur le site IFSI 08.

Axe 2 : Participer à l'attractivité et à la fidélisation des professionnels sur le territoire

L'objectif est de poursuivre la valorisation de la diversité des métiers et des secteurs d'exercice en renforçant les liens entre l'institut, les professionnels, les employeurs et les acteurs du territoire :

- Offre de stages diversifiés
- Forum métiers
- Présentation de contrats d'allocation étude par les directions des établissements
- Job dating en collaboration avec les professionnels

Axe 3 : Développer la simulation, le numérique en santé et la recherche

La simulation en santé
Nous souhaitons renforcer et professionnaliser le parcours de formation autour de la simulation en santé dans une logique de progression des apprentissages et compétences en lien avec différentes situations et scenarios autour des thématiques diverses : urgence et détresse vitale, erreur médicamenteuse, chute, violence, communication difficile, annonce, fin de vie, psychiatrie, pédiatrie, travail en équipe.
Deux formatrices référentes sont en cours de formation, pour développer la simulation en santé au sein de l'institut, en étroite collaboration avec les référents de salle de TP. Ces derniers ont pour mission : l'organisation (procédures), la maintenance en relation avec les services techniques, l'acquisition et/ou renouvellement de matériels performants et adaptés aux différentes pratiques de soins.
Le développement de la simulation en institut et en stage avec la collaboration étroite d'intervenants professionnels experts permettra de garantir l'enseignement de pratiques de soins selon les recommandations de bonnes pratiques.

L'usage de l'intelligence artificielle (IA)
Le développement de l'usage responsable de l'IA dans les apprentissages est également une priorité visant à utiliser, vérifier, questionner, citer, protéger les données et conserver son raisonnement professionnel.
L'usage de l'IA lors des séquences pédagogiques :
- doit être limité afin de s'inscrire dans une démarche raisonnée, modérée et responsable ;
- demeurer un outil au service de l'apprentissage, et non un substitut au raisonnement, à la réflexion et au travail personnel.
Les outils numériques (téléphones portables et ordinateurs) pourront être interdits en fonction des objectifs d'apprentissage et des modalités notamment lors des évaluations en groupe.

Le développement de la recherche en formation initiale
Dans le cadre du domaine E et de la compétence 12 du référentiel 2026, l'étudiant est accompagné au cours de la formation à développer l'ensemble des savoirs, méthodes et compétences permettant d'acquérir :
– une démarche scientifique pour intégrer dans sa pratique professionnelle l'utilisation des données probantes et contribuer à la production de données scientifiques ;
– des compétences linguistiques pour accéder à la littérature scientifique en langue anglaise et accompagner les personnes non-francophones.

Au sein de l'IFSI, le projet se décline dans la réalisation d'un travail écrit et collectif élaboré autour d'une thématique professionnelle, proposée en partenariat avec les équipes soignantes pour être au plus près des réalités de terrain et des pratiques soignantes paramédicales. Il est réalisé en groupe restreint accompagné par un binôme formateur et soignant. Nous souhaitons poursuivre ce projet dans le cadre de la mise en œuvre des référentiels 2009 et 2026. Nous serons attentifs à la rigueur de l'utilisation des données probantes et de leur mobilisation pour analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser la pratique, l'expertise professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées à partir d'une question clinique ou professionnelle.

Axe 4 : Accompagner chaque apprenant vers la réussite et le bien-être

L'objectif que nous souhaitons poursuivre est de permettre à chaque étudiant et élève de bénéficier d'un accompagnement adapté à ses besoins, son parcours afin de favoriser l'aide à la réussite et prévenir les ruptures de formation.
Le dispositif de prévention du décrochage consiste à mettre en place un repérage précoce à partir des absences, des difficultés pédagogiques, des difficultés en stage, des ruptures de parcours et demandes de l'apprenant à l'aide des dispositifs ci-dessous :

- Accueil et intégration
- Identification des besoins et diagnostic pédagogique
- Référent handicap et aménagement de formation
- Entretiens de suivi pédagogique
- Accompagnement des difficultés
- Mentorat
- Suivi et visite en stages
- Bilan des compétences
- Projet professionnel
- Préparation à l'emploi

Axe 5 : Poursuivre le développement de la politique qualité et gestion des risques au sein de l'équipe de l'institut

Dans une démarche d'amélioration continue, l'institut s'attache à développer une culture partagée de la qualité et de la gestion des risques, mobilisant l'ensemble des professionnels de l'institut : direction, coordination, équipe pédagogique, secrétariat et documentaliste. Elle vise à favoriser l'harmonisation des pratiques, la communication et la coopération entre les différents professionnels, tout en permettant d'identifier collectivement les besoins d'amélioration au bénéfice des apprenants, des équipes et des partenaires de l'institut. Cette dynamique collective s'appuie sur :

- La création, utilisation et actualisation des procédures et classements existants au niveau institutionnel,
- Le partage de documents sur le portail Sharepoint du CHInA,
- Le recueil, analyse et traçabilité des pratiques de communication/relation de l'équipe pédagogique auprès des partenaires extérieurs notamment en stage permettant, si besoin, des actions d'amélioration,
- Le recueil, analyse et traçabilité de bilan étape (de périodes de cours en fonction de l'alternance) et de bilan synthèse par semestre réalisés par l'équipe pédagogique.
- La favorisation de l'évaluation des pratiques professionnelles tant au niveau de l'institut que dans le cadre de la formation continue.

CONCLUSION

Le projet pédagogique IFSI-IFAS 2026-2030 s'inscrit dans une période de transformation profonde de la formation et du système de santé.
Il affirme la volonté de l'institut de construire une formation professionnalisante, inclusive, réflexive, interprofessionnelle, innovante et ancrée dans son territoire.
Il fera l'objet de réajustements réguliers compte tenu des évolutions réglementaires voire d'une réécriture au regard de trois aspects :

- L'éventuelle création d'un projet pédagogique commun au sein du groupement
- L'emménagement au sein du campus Sup Ardennes en septembre 2029
- L'abrogation du référentiel 2009 le 30 juin 2030

Le nouveau référentiel infirmier 2026 constitue un levier majeur de cette transformation. L'ambition du projet peut être résumée ainsi :

« Former aujourd'hui les professionnels dont le territoire ardennais aura besoin demain. »

ANNEXES

ANNEXE 1 : Les stages
1-1 : Cartographie de stages
1-2 : Typologie de stages

ANNEXE 2 : Plaquettes d'information des référentiels de formation
2-1 : Référentiel DEI 2009
2-2 : Référentiel DEI 2026
2-3 : Référentiel DEAS - 2.3.1 : Cursus intégral – 2.3.2 Cursus partiel

ANNEXE 3 : Maquettes de formation continue
3-1 : Professionnels de proximité
3-2 : Tuteur

ANNEXE 1 : LES STAGES

1.1 Cartographie des stages 2026.2027



PA -PHASE AIGUE	PS-PHASE STABILISEE
PAP-PHASE AIGUE EN PSYCHIATRIE	PSP-PHASE STABILISEE EN PSYCHIATRIE
PASE -PHASE AIGUE EN SANTE DE L'ENFANT	PSSE-PHASE STABILISEE EN SANTE DE L'ENFANT
TERRAINS POTENTIELLEMENT EN PAP OU PASE	TERRAINS POTENTIELLEMENT EN PAP OU PASE
TYPOLOGIE 1 : Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, en phase aigue	**TYPOLOGIE 2: Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, stabilisée**

ETABLISSEMENT	DENOMINATION SERVICE
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	BLOC OPERATOIRE CHARLEVILLE-MEZIERES (42)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	CARDIOLOGIE CHARLEVILLE-MEZIERES (USIC ET USC) (43)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	CHIRURGIE ORTHO-TRAUMATO CHARLEVILLE-MEZIERES (49)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	CHIRURGIE URO VISC. et VASCU. CHARLEVILLE-MEZIERES (47)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	DIABETOLOGIE-ENDOCRINOLOGIE CHARLEVILLE-MEZIERES (52)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	GYNECOLOGIE CHARLEVILLE-MEZIERES (56)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	HEMODIALYSE CHARLEVILLE-MEZIERES (58)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE CHARLEVILLE-MEZIERES (59)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	Médecine générale (141)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	MEDECINE GERIATRIQUE CHARLEVILLE-MEZIERES (55)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	MEDECINE GERIATRIQUE SEDAN (86)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	MEDECINE HGE-LIPS SEDAN (85)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	MEDECINE INTERNE CHARLEVILLE-MEZIERES (64)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	MEDECINE POLYVALENTE CHARLEVILLE-MEZIERES (63)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	MEDECINE POST URGENCES SEDAN (87)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	NEONATALOGIE CHARLEVILLE-MEZIERES (65)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	NEPHROLOGIE CHARLEVILLE-MEZIERES (66)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	NEUROLOGIE CHARLEVILLE-MEZIERES (67)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	PEDIATRIE HOSPITALISATION CHARLEVILLE-MEZIERES (68)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	PEDIATRIE SEDAN (88)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	PNEUMOLOGIE-HDS CHARLEVILLE-MEZIERES (69)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	REANIMATION CHARLEVILLE-MEZIERES (70)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	RHUMATOLOGIE CHARLEVILLE-MEZIERES (71)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	SERVICE D'ACCUEIL DES URGENCES CHARLEVILLE-MEZIERES (74)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	SERVICE D'ACCUEIL DES URGENCES SEDAN (90)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	SMUR FUMAY (217)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	SSPI CHARLEVILLE-MEZIERES (72)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	SSPI SEDAN (89)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	URGENCES PEDIATRIQUES CHARLEVILLE-MEZIERES (76)
GCS HAD des Ardennes	HAD de Charleville-Mézières (143)
GCS HAD des Ardennes	HAD de Vouziers (155)
GCS TERRITOIRE ARDENNE NORD	BLOC OPERATOIRE (137)
GCS TERRITOIRE ARDENNE NORD	CHIRURGIE ORTHO/NEURO/VISCERAL/VASCULAIRE (138)
GCS TERRITOIRE ARDENNE NORD	SSPI (207)
GROUPE HOSPITALIER SUD ARDENNES SITE DE RETHEL	BLOC OPERATOIRE (144)
GROUPE HOSPITALIER SUD ARDENNES SITE DE RETHEL	CHIRURGIE (146)
GROUPE HOSPITALIER SUD ARDENNES SITE DE RETHEL	MEDECINE (148)
GROUPE HOSPITALIER SUD ARDENNES SITE DE RETHEL	SALLE DE SOINS POST INTERVENTIONNELS (145)
GROUPE HOSPITALIER SUD ARDENNES SITE DE RETHEL	SMU SERVICE MEDICALE D'URGENCE (151)
GROUPE HOSPITALIER SUD ARDENNES SITE DE VOUZIERS	Centre de soins non programmés (152)
GROUPE HOSPITALIER SUD ARDENNES SITE DE VOUZIERS	MEDECINE (156)
CH BELAIR	S.A.U. PSYCHIATRIQUES (40)
CH BELAIR	UA Unité d'Accueil (Elan) (13)

ETABLISSEMENT	DENOMINATION SERVICE
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	MEDECINE SOINS DE SUITE ET READAPTATION 1 SEDAN (rdc med) (84)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	MEDECINE SOINS DE SUITE FUMAY (161)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	MEDECINE SOINS DE SUITE NOUZONVILLE (163)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	SMR B (Soins Médicaux et de Réadaptation) SEDAN (1er et.) (214)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	SMTI PETITE VENISE 1er étage (232)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	USLD CENTRE DE SANTE 1ER CHARLEVILLE-MEZIERES (44)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	USLD CENTRE DE SANTE 2EME CHARLEVILLE-MEZIERES (45)
EMEIS CLINIQUE DE LA POINTE	SMR Soins Médicaux et de Réadaptation (94)
EMEIS CLINIQUE DU PARC	SSR (93)
GROUPE HOSPITALIER SUD ARDENNES SITE DE RETHEL	S.M.R. SOINS MEDICAUX ET DE READAPATION (149)
GROUPE HOSPITALIER SUD ARDENNES SITE DE VOUZIERS	SMTI (157)
GROUPE HOSPITALIER SUD ARDENNES SITE DE VOUZIERS	SOINS DE SUITE ET READAPTATION (158)
UGECAM	CRFME (198)
UGECAM	SMR polyvalent 2 (197)
UGECAM	SMR spécialisé 1 (195)
UGECAM	SMR spécialisé 2 (196)
UGECAM	SSR- UCC 1er étage (228)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	HDJ Oncologie et Spécialités médicales (61)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	HDJ PEDIATRIE CHARLEVILLE-MEZIERES (224)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	CHIRURGIE AMBULATOIRE SEDAN (83)
GCS TERRITOIRE ARDENNE NORD	CHIRURGIE AMBULATOIRE (140)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	CHIRURGIE AMBULATOIRE - HDJ CHARLEVILLE-MEZIERES (48)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	CONSULTATIONS EXTERNES CHARLEVILLE-MEZIERES (51)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	CONSULTATIONS ORL CHARLEVILLE-MEZIERES (202)
CH BELAIR	AUBILLY HOPITAL DE JOUR (20)
CH BELAIR	C.A.S.P.E.A "LES LUCIOLES" (32)
CH BELAIR	C.A.S.P.E.A. Arc en ciel (35)
CH BELAIR	C.A.S.P.E.A. "ALOHA" (33)
CH BELAIR	C.A.S.P.E.A. "LA FARANDOLE" DE REVIN (34)
CH BELAIR	C.A.S.P.E.A. "LES LIBELLULES" DE SEDAN (29)
CH BELAIR	CAMILLE CLAUDEL - CMP - CATTP (26)
CH BELAIR	CMP CATTP La Prairie (23)
CH BELAIR	EPICURE (201)
CH BELAIR	HELIOTROPE - CENTRE DE JOUR (27)
CH BELAIR	LA CITADELLE CMP GENERALISTE (39)
CH BELAIR	L'ARCHE HOPITAL DE JOUR SEDAN (25)
CH BELAIR	LE VAL DE MEUSE CMP-CATTP-HJ adulte (38)
CH BELAIR	U.T.I. Unité THERAPEUTIQUE INTER SECTORIEL (37)
CH BELAIR	VOLTAIRE - HOPITAL DE JOUR (28)
MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE SSAM	EHPAD PRE DU SART (185)
EHPAD JEAN GUILLOT DE STENAY	SERVICE INFIRMIER (130)
EHPAD MARIE BLAISE	SERVICE INFIRMIER (134)
EMEIS RESIDENCE LA DEMOISELLE	RESIDENCE LA DEMOISELLE (192)
CROIX-ROUGE FRANCAISE ST ANTOINE	Les Résidences Saint Antoine (231)
MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE SSAM	EHPAD LE CHATEAU MARCADET (208)
EHPAD du sud Ardennais Site de Saint Germainmont	Site de Saint Germainmont (133)

SPR- SOINS PREMIERS RECOURS	SV-SITUATION DE VULNERABILITE
SPRP-SOINS DE PREMIERS RECOURS EN PSYCHIATRIE	SVP- SITUATION DE VULNERABILITE EN PSYCHIATRIE
SPRSE- SOINS DE PREMIERS RECOURS EN SANTE DE L'ENFANT	SVSE-SITUATION DE VULNERABILITE EN SANTE DE L'ENFANT
TERRAINS POTENTIELLEMENT EN PAP OU PASE	TERRAINS POTENTIELLEMENT EN PAP OU PASE
TYPOLOGIE 3: Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le maintien ou l'amélioration de leur état de santé, dans le cadre d'une équipe de soins primaires contribuant à l'offre de soins de premier recours	**TYPOLOGIE 4: Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, en situation de vulnérabilité liée à des problémes de santé, de handicap, de dépendance, d'exclusion sociale**

ETABLISSEMENT	DENOMINATION SERVICE
AASAD Association Ardennaise de Soins à Domicile	SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (6)
ARPDD Association Régionale pour la Promotion de la Dialyse à Domicile	UAD-UDM (227)
CABINET INFIRMIER LIBERAL GIBARU - DAMILOT - BREDA	CABINET INFIRMIER (102)
CABINET INFIRMIER LIBERAL VELLENRITER Luc	Service infirmier (221)
CABINET INFIRMIERE LIBERALE BLONDEAU - BRACONNIER	CABINET INFIRMIER (101)
CABINET INFIRMIERE LIBERALE MME AMAR Gladys	Cabinet infirmier (110)
CABINET INFIRMIERE LIBERALE MME FERNANDEZ	CABINET INFIRMIER (106)
CABINET INFIRMIERES LIBERALES GAUFFROY NAUDIN - EL IDRISSI	CABINET INFIRMIER (117)
CABINET INFIRMIERES LIBERALES MMES COLLINET, GOBRON, HARDOUIN	CABINET LIBERAL (109)
CABINET INFIRMIERS Mmes Charbonnier et Singlit	MSP Vouziers (108)
CABINET LIBERAL Peggy NOEL et Remy KRANTZ	CABINET INFIRMIER (230)
CAMPUS AGRO ENVIRONNEMENTALE DE ST LAURENT (LYCEE AGRICOLE)	INFIRMERIE (169)
CENTRALE NUCLEAIRE DE CHOOZ	SERVICE SANTE AU TRAVAIL (7)
CENTRE MEDICAL DES ARMEES de LILLE	Antenne médicale de Charleville-Mézières (8)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	Multi-accueil hospitalier- Crèche - Le berceau d'Arthur (50)
COLLEGE ELISABETH DE NASSAU	SERVICE INFIRMIER (118)
COLLEGE LES AURAINS	Service infirmier 215
CROIX ROUGE FRANCAISE SSIAD GIVET	SSIAD DE GIVET (100)
CROIX ROUGE FRANCAISE SSIAD SEDAN	SOINS A DOMICILE SEDAN (97)
FOYER DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE	CENTRE PARENTAL (119)
FOYER DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE	SERVICE MEDICAL (120)
GROUPE HOSPITALIER SUD ARDENNES SITE DE VOUZIERS	SSIAD (159)
LYCEE PROFESSIONNEL LE CHATEAU	Service infirmier 216
MAIRIE DE CHARLEVILLE-MEZIERES	CRECHE MUNICIPALE HARAR (177)
MAIRIE DE SEDAN	CRECHE MUNICIPALE CRUSSY (178)
MICRO-CRECHE L'Arbre à Papillons	Micro-crèche (219)
MSP BUZANCY	Service infirmier (229)
MSP de la Pointe	Cabinet libéral EGARD - LE DUFF - YVON (107)
MSP MOUZON Mme MANSART	CABINET INFIRMIER (112)
MSP SAINT GERMAINMONT	Service infirmier (222)
MUTUALITE FRANCAISE CHAMPAGNE ARDENNE SSAM	S.S.I.A.D. (186)
O PAYS DES MERVEILLES	Micro crèche Le royaume des tous petits (11)
PSA Automobiles SA	INFIRMERIE (187)
SIVOM	CRECHE MULTI ACCUEIL DE VIVIER AU COURT (180)
SIVOM	CRECHE MULTI ACCUEIL DE VRIGNE AUX BOIS (181)
EHPAD Les Résidences de la Mosane	EHPAD L'ABBAYE (131)
EHPAD Les Résidences de la Mosane	EHPAD SAINT BENOIT (233)
EHPAD Les Résidences de la Mosane	EHPAD Site de Bazeilles (129)
CROIX ROUGE FRANCAISE SOLFERINO	EHPAD SOLFERINO (99)
EHPAD LA MAISON DU PAYS DE LIART	SERVICE INFIRMIER (126)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	EHPAD JEAN JAURES CHARLEVILLE-MEZIERES (53)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	EHPAD LES PEUPLIERS SEDAN (81)
LES RIEZES ET LES SARTS	SERVICE INFIRMIER (170)
GROUPE HOSPITALIER SUD ARDENNES SITE DE VOUZIERS	EHPAD ROLAND GARROS (153)
EMEIS RESIDENCE LEON BRACONNIER	RESIDENCE L. BRACONNIER (190)
EHPAD D'ARGONNE	SERVICE INFIRMIER (135)

ETABLISSEMENT	DENOMINATION SERVICE
ALBATROS	FAM Signy Le Petit (2)
ALBATROS	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE "LA SOURCE" (3)
ALBATROS	INFIRMERIE CENTRALE (4)
ALBATROS 08	FOYER OCCUPATIONNEL (5)
CH BELAIR	ALYSE (15)
CH BELAIR	AQUARELLE - CMP (24)
CH BELAIR	ARGONNE (14)
CH BELAIR	LA CLEF DES VENTS - FAM (19)
CH BELAIR	LA DORMOISE UHPF (213)
CH BELAIR	LA GOUTELLE (12)
CH BELAIR	LES 4 VENTS (200)
CH BELAIR	LES CHARMETTES - CMP-CATTP (21)
CH BELAIR	LES SOURCES - A.T. INTERSECTORIEL (18)
CH BELAIR	LOUIS HACHETTE - CMP-CATTP (22)
CH BELAIR	M.A.S. LE CLOS DE LA FONTAINE (41)
CH BELAIR	MICHEL FONTAN (36)
CH BELAIR	ROC LA TOUR (10)
CH BELAIR	U.D.H.P.UNITE DEPART. D'HOSPITALISATION EN PEDOPSY. (30)
CROIX ROUGE FRANCAISE SOLFERINO	UNITE ALZHEIMER (204)
E.D.P.A.M.S.	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE ACY ROMANCE (123)
E.D.P.A.M.S.	FOYER DE VIE (SITE DE VOUZIERS) (124)
E.D.P.A.M.S.	IME de Sedan
E.D.P.A.M.S.	IME de Montcy
E.D.P.A.M.S.	Foyer de répit
EHPAD DOMUSVI	RESIDENCE DUCALE UNITE ALZHEIMER (209)
EHPAD LA MAISON DU PAYS DE LIART	UNITE ALZHEIMER (205)
FOYER LA BARAUDELLE	SERVICE INFIRMIER (136)
IEPM MONTVILLERS	INFIRMERIE (165)
INSTITUT MEDICO EDUCATIF DE BOUTANCOURT	SERVICE INFIRMIER (166)
MAS LE PRE AUX SAULES - MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	Service infirmier (183)
MAS LES CAMPANULES	SERVICE INFIRMIER (184)
VIVALIA	SERVICE D'HOSPITALISATION (199)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	EHPAD 1 et 2 NOUZONVILLE (164)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	EHPAD 3 NOUZONVILLE (226)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	EHPAD FUMAY (162)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	EHPAD UA PETITE VENISE SEDAN (92)
EHPAD du sud ardennais Site de Château-Porcien	Site de Château-Porcien (132)
CPAS DE BOUILLON LES BASTIONS	LES BASTIONS (95)
EHPAD DOMUSVI	RESIDENCE DUCALE EHPAD (194)
GROUPE HOSPITALIER SUD ARDENNES SITE DE RETHEL	EHPAD GENEVIEVE DE GAULLE (147)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	EHPAD CDS 3ème CHARLEVILLE-MEZIERES (225)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	EHPAD CDS RDC CHARLEVILLE-MEZIERES (46)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	EHPAD LA RESIDENCE CHARLEVILLE-MEZIERES (54)
CHInA Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes	EHPAD DE GLAIRE (82)
CROIX ROUGE FRANCAISE VAL DE MEUSE	RESIDENCE DU VAL DE MEUSE (96)
EMEIS RESIDENCE PATRICE GROFF	RESIDENCE PATRICE GROFF (188)
EHPAD LA RESIDENCE PORTE DE FRANCE	SERVICE INFIRMIER (128)
HOME LA CONCILLE	SERVICE INFIRMIER (160)



FORMATION INFIRMIERE

Institut de Formation en Soins Infirmiers
1 rue Pierre Hallali
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
www.ifsi08.fr

Accès à la formation conduisant au Diplôme d'Etat Infirmier (DEI) et au Grade Licence

Pour la rentrée universitaire 2025

- **Parcoursup**
  Les lycéens et étudiants en réorientation s'inscrivent via Parcoursup
- **Sélection**
  Les professionnels en reconversion s'inscrivent à la sélection spécifique via l'IFSI





La formation

- 3 ans, 6 semestres, 180 crédits
- La rentrée : 1er lundi de septembre
- Une formation en alternance cours/stages, structurée autour de l'étude de situations de soins donnant aux étudiants la possibilité d'acquérir
  10 compétences métiers
- Coût de la formation : 8200€/an

Les cours 2100 h
Les enseignements : 6 domaines organisés en Unités d'Enseignement (UE) et 10 compétences métiers. Chaque UE fait l'objet d'une évaluation (Connaissances / Analyse / Simulation soins)

Les stages 2100 h
Les stages se déroulent dans les établissements sanitaires et médicaux sociaux et à domicile
Semestre 1 : 5 semaines
Semestres 2, 3, 4 et 5 : 10 semaines
Semestre 6 : 15 semaines
Chaque stage fait l'objet d'une évaluation par compétence.



MAJ 11-2025

DOMAINES ET UNITES D'ENSEIGNEMENT

1 : SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET DROIT
UE 1.1 Psychologie, sociologie, anthropologie
UE 1.2. Santé publique et économie de la santé
UE 1.3. Législation, éthique, déontologie

2 : SCIENCES BIOLOGIQUES ET MEDICALES
UE 2.1. Biologie fondamentale
UE 2.2. Cycles de la vie et grandes fonctions
UE 2.3. Santé, maladie, handicap, accidents de la vie
UE 2.4. Processus traumatiques
UE 2.5. Processus inflammatoires et infectieux
UE 2.6. Processus psychopathologiques
UE 2.7. Défaillances organiques et processus dégénératifs
UE 2.8. Processus obstructifs
UE 2.9. Processus tumoraux
UE 2.10. Infectiologie hygiène
UE 2.11. Pharmacologie et thérapeutiques

3 : SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIERES FONDEMENTS ET METHODES
UE 3.1. Raisonnement et démarche clinique infirmière
UE 3.2. Projet de soins infirmiers
UE 3.3. Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité
UE 3.4. Initiation à la démarche de recherche
UE 3.5. Encadrement de professionnels de soins

4 : SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIERES INTERVENTIONS
UE 4.1. Soins de confort et de bien être
U E4.2. Soins relationnels
UE 4.3. Soins d'urgences
UE 4.4. Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical
UE 4.5. Soins infirmiers et gestion des risques
UE 4.6. Soins éducatifs et préventifs
UE 4.7. Soins palliatifs et de fin de vie
UE 4.8. Qualité des soins évaluation des pratiques

5 : INTEGRATION DES SAVOIRS ET POSTURE PROFESSIONNELLE INFIRMIERE
UE 5.1. Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens
UE 5.2. Evaluation d'une situation clinique, conduite de projet de soins et communication
UE 5.3. Communication, conduite de projet
UE 5.4. Soins éducatifs, formation des professionnels et des stagiaires
UE 5.5. Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination de soins
UE 5.6. Analyse de la qualité et traitement de données scientifiques et professionnelles
UE 5.7. Unité optionnelle
UE 5.8. Stages professionnels

6 : METHODES DE TRAVAIL
UE 6.1. Méthodes de travail et TIC
UE 6.2. Anglais

LES 10 COMPETENCES METIER D'INFIRMIER

Evaluer une situation clinique. 1
Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers. 2
Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens. 3
Mettre en œuvre des thérapeutiques et des actes à visée diagnostique. 4
Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs. 5
Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins. 6
Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle. 7
Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques. 8
Organiser et coordonner les interventions soignantes. 9
Informer, former des professionnels et des personnes en formation. 10

MAJ 11-2025



FORMATION INFIRMIERE

Institut de Formation en Soins Infirmiers
1 rue Pierre Hallali
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
www.ifsi08.fr

Accès à la formation conduisant au Diplôme d'Etat Infirmier (DEI) et au Grade Licence

Pour la rentrée universitaire 2026

- **Parcoursup**
  Les lycéens et étudiants en réorientation s'inscrivent via Parcoursup
- **Sélection**
  Les professionnels en reconversion s'inscrivent à la sélection spécifique via l'IFSI





La formation

- 3 ans, 6 semestres, 180 crédits.
- La rentrée : début septembre
- Une formation en alternance cours/stages, structurée autour de l'étude de situations de soins donnant aux étudiants la possibilité d'acquérir
  13 compétences métiers
- Coût de la formation : 8200€/an

Les cours 2310 h
Les enseignements : 5 domaines organisés en Unités d'Enseignement (UE) et 13 compétences métiers. Chaque UE fait l'objet d'une évaluation (Connaissances / Analyse / Simulation soins)

Les stages 2310 h
Les stages se déroulent dans les établissements sanitaires et médicaux sociaux et à domicile
1ère année L1 : 12 semaines
2ème année L2 : 26 semaines
3ème année L3 : 28 semaines
Chaque stage fait l'objet d'une évaluation par compétence.



MAJ 01-2026

DOMAINES ET UNITES D'ENSEIGNEMENT

DOMAINE A - SCIENCES INFIRMIERES ET RAISONNEMENT CLINIQUE
UE A.1 Fondamentaux des sciences infirmières et raisonnement clinique
UE A.2 Législation, déontologie, éthique

DOMAINE B - PRATIQUES CLINIQUES INFIRMIERES, QUALITE ET GESTION DES RISQUES
UE B.1 Sciences biomédicales
UE B.2 Sciences humaines et sociales
UE B.3 Pratiques et interventions infirmières dont FGSU de niveau 2 et formation en santé mentale
UE B.4 Démarche qualité et gestion des risques

DOMAINE C - PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE
UE C.1 Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique
UE C.2 Santé environnementale et transition écologique

DOMAINE D - COMMUNICATION, TRAVAIL EN EQUIPE ET LEADERSHIP
UE D.1 Savoir-être, communication professionnelle et leadership
UE D.2 Coordination des activités et des soins et gestion d'une structure
UE D.3 Formation, développement des compétences et APP13
UE D.4 Numérique en santé

DOMAINE E - DEMARCHE SCIENTIFIQUE, INITIATION A LA RECHERCHE ET METHODOLOGIE
UE E.1 Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes
UE E.2 Langue vivante
UE E.3 Méthodes de travail et aide à la réussite

Un cadre de consolidation est proposé dans chaque domaine.

LES 13 COMPETENCES METIER D'INFIRMIER

1. Elaborer le diagnostic infirmier pour une personne ou un groupe de personnes afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en œuvre

2. Définir les interventions à mener auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle dans le cadre d'une co-construction afin de répondre aux problématiques identifiées.

3. Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes dans le cadre en particulier d'une consultation infirmière et dans le respect des règles QHSSE7, des procédures et des protocoles et en utilisant des données probantes afin d'assurer un projet de soin adapté à la situation identifiée.

4. Prescrire des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux) et des examens complémentaires afin d'assurer un traitement et un suivi adapté à la situation clinique d'une personne dans le domaine des soins infirmiers.

5. Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation à la santé, en santé communautaire et populationnelle afin de répondre aux besoins de santé publique.

6. Concevoir, conduire et co-construire une démarche d'éducation thérapeutique, de prévention, de dépistage et de repérage auprès d'une personne notamment dans le cadre d'une consultation infirmière.

7. Concevoir et conduire une démarche et des actions de communication et d'éducation des communautés et des organisations sur les enjeux environnementaux, les pratiques et gestes durables et éco-responsables afin de répondre aux problématiques de développement durable et de gestion des ressources naturelles.

8. Gérer ou organiser une structure d'exercice individuel ou collectif en optimisant les ressources.

9. Organiser les activités de soins en transmettant et en recevant des informations et données en lien avec la personne en utilisant les outils numériques, aux membres d'une équipe pluri professionnelle dans un but de collaboration et de continuité de soins

10. Accompagner les pairs, les apprenants et les autres professionnels afin de permettre leur accueil, leur formation et le développement de leurs compétences, dans le respect des personnes en tenant compte de leurs éventuels besoins spécifiques

11. Mettre en œuvre le processus d'amélioration continue des soins et de sa pratique professionnelle dans le cadre de ses activités

12. Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique et son expertise professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées

13. Formaliser des documents professionnels dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles

MAJ 01-2026



FORMATION AIDE-SOIGNANTE

CURSUS INTEGRAL

Institut de Formation des Aides-Soignants
1 rue Pierre Hallali
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
www.ifsi08.fr

Accès à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS)

50 places réparties entre la formation intégrale et la formation partielle – Accessible sans conditions de diplôme par les voies suivantes : la formation initiale ; la formation professionnelle continue ; la VAE

- Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation



La formation

- Une durée de 11 mois avec 4 semaines de congés
- Une rentrée début janvier et début septembre
- Une formation en alternance cours/stages, basée sur des cours, des travaux dirigés et travaux pratiques, et des stages cliniques dans des établissements sanitaires, sociaux, médico-sociaux et à domicile
- Coût de la formation en 2025 : 6200€

Les cours 770 h

Les enseignements :10 modules de formation correspondant à 11 compétences métiers et 5 blocs compétences. Chaque module fait l'objet d'une évaluation. (Connaissances, Analyse ou simulation de soins)

Les stages 770 h - 4 périodes de stage - 3 missions

3 stages de 5 semaines :

Mission 1 : accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie

Mission 2 : collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences

Mission 3 : contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne

1 stage de 7 semaines

Intégration des savoirs : l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences

MAJ 09-2025 / TIIN2.8

L'AIDE-SOIGNANT exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique. Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat, défini par les articles R. 4311-3 et R. 4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continus ou discontinus en structure ou à domicile.

5 BLOCS COMPETENCES – 11 COMPETENCES – 10 MODULES

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 – Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	**Module 1.** Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module spécifique AS
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagne- ment de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	**Module 2.** Repérage et prévention des situations à risque Module spécifique AS
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 – Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	**Module 3.** L'évaluation de l'état clinique d'une personne Module spécifique AS
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	**Module 4.** Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réa- justement Module spécifique AS
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	**Module 5.** Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Bloc 3 - Information et accompagnement des per- sonnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 – Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	**Module 6.** Relation et communication avec les personnes et leur entourage
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	**Module 7.** Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8 – Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	**Module 8.** Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
	9 – Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	
Bloc 5 - Travail en équipe pluri- professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 – Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	**Module 9.** Traitement des informations
	11 – Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	**Module 10.** Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

MAJ 09-2025 / TIIN2.8



FORMATION AIDE-SOIGNANTE

CURSUS PARTIEL
Institut de Formation des Aides-Soignants
1 rue Pierre Hallali
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
www.ifsi08.fr

Les personnes titulaires :

- du **DEAP** : Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- du **DEAES** : Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social
- du **TPAVF** : Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles
- du **TPASMS** : Titre Professionnel d'Agent de Service Médico-Social
- du **ARM** : Assistant de Régulation Médicale
- du **DEA** : Diplôme d'Etat d'Ambulancier
- du **BAC PRO ASSP** : Accompagnement, Soins, Services à la Personne
- du **BAC PRO SAPAT** : Services aux Personnes et aux Territoires

Ou ayant validé partiellement des compétences auprès d'un jury de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Réalisent la formation en cursus partiel

Accès à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS)
50 places réparties pour chaque rentrée janvier et septembre entre la formation intégrale et la formation partielle

- Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation







L'AIDE-SOIGNANT exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique. Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat, défini par les articles R. 4311-3 et R. 4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.
L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continus ou discontinus en structure ou à domicile.

MAJ 09-2025

LA FORMATION EST ORGANISEE EN FONCTION DE VOTRE SITUATION INDIVIDUELLE :

TITRES	MODULES										Stages	TOTAL
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Cursus Intégral	147h	21h	77h	182h	35h	70h	21h	35h	35h	70h	22 sem	1540 h
DEAP 2006	84h	14h	28h	70h			21h			35h	7 sem	574 h
DEAP 2021	70h	7h	14h	56h							7 sem	469 h
DEAES 2016	98h	14h	77h	161h	35h		21h	35h		35h	12 sem	973 h
DEAES 2021	98h	14h	63h	161h			21h	21h			12 sem	875 h
TPAVF	98h		77h	182h			21h	35h	28h	49h	17 sem	1162 h
TPASMS	98h	14h	77h	182h	35h	35h	21h		14h	49h	17 sem	1197 h
ARM	147h		21h	161h	35h	21h	21h	35h		35h	17 sem	1148 h
DEA	147h	21h	35h	168h		21h	21h	21h	14h	49h	17 sem	1169 h
BAC SAPAT			77h	182h	35h			35h	35h	70h	14 sem	1001 h
BAC ASSP			77h	182h	35h						10 sem	721 h

Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
1 – Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagne- ment de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
3 – Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation

Bloc 3 - Information et accompagnement des per- sonnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
6 – Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
8 – Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
9 – Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques
10 – Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
11 – Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

MAJ 09-2025

ANNEXE 3 : MAQUETTES DE FORMATION CONTINUE

3.1 Professionnels de proximité

PUBLIC CONCERNÉ :

Tout personnel participant à l'encadrement des étudiants et élèves en stage :

- Infirmier,
- Aide-soignant, auxiliaire de puériculture,
- Autre membre d'une équipe de soins.

DURÉE : 1 jour

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 10 (minimum) à 16 (maximum) personnes par groupe

INSCRIPTION : auprès de la formation continue de l'établissement ou directement auprès du secretariat de l'IFSI IFAS.
En dessous de 10 personnes, la formation est annulée (au plus tard le 15 du mois d'avant la session) et les inscriptions sont proposées à une session suivante.

LIEU : IFSI/IFAS « René Miquel » de Charleville-Mézières

DATE : voir le calendrier joint

FORMATEURS DE TUTEURS : un binôme composé d'un professionnel de terrain et d'un formateur d'IFSI/IFAS ayant reçu la formation de formateur de tuteurs de stage.

COUT : mise à disposition des participants et des formateurs de tuteurs.

OBJECTIFS DE FORMATION :

- Identifier les responsables de l'encadrement et comprendre les missions de chacun ;
- S'approprier la mission d'encadrement des professionnels de proximité en lien avec les référentiels de compétences IDE et AS ;
- Travailler en collaboration avec le tuteur et l'équipe pluridisciplinaire pour permettre à l'étudiant ou l'élève d'acquérir une posture réflexive en questionnant la pratique et en analysant les différentes situations de soins ;
- Connaitre le rôle du tuteur au sein de l'unité de soins ou de l'établissement ;
- Assurer le suivi et la formation de l'étudiant ou de l'élève ;
- Repérer les axes de progression en lien avec les référentiels de compétences IDE et AS en favorisant l'auto-évaluation du stagiaire et son implication dans le stage ;
- Accompagner le tuteur dans l'évaluation des acquisitions de compétences, des actes, activités et techniques de soins des étudiants et élèves.

CONTENUS DU PROGRAMME :

1. **Fondements théoriques et réglementaires de la formation des étudiants infirmiers et des élèves aides-soignants :**
   - les référentiels de compétences (10 compétences des infirmiers, 11 compétences des aides-soignants), les référentiels de formation conduisant au DEI et conduisant au DEAS,
   - les repères pédagogiques : compétence, réflexivité, évaluation, situation de soins,
   - la place du stage en formation.

2. **Rôle et mission du professionnel de proximité pour une formation ancrée sur le développement des compétences :**
   - les partenaires de l'encadrement (maitre de stage, tuteur, professionnels de proximité),
   - la posture du professionnel de proximité dans son rôle, ses missions, sa responsabilité,
   - les outils à utiliser par le professionnel de proximité, (référentiel d'activités, de compétences, de formation, livret d'accueil de l'étudiant et élève).

3. **Participation au parcours de stage de l'étudiant et élève :**
   - connaissance des objectifs de stage de l'étudiant ou élève,
   - connaissance et utilisation des outils de traçabilité permettant au tuteur de mesurer la progression de l'étudiant ou de l'élève,
   - favoriser la réflexion et l'analyse de sa pratique professionnelle au quotidien.

4. **Accompagnement dans l'acquisition des actes de soins au travers des différentes situations de soins qui développent les compétences :**
   - autoévaluation des étudiants et élèves, approche des notions de progression dans les apprentissages, d'évaluation des acquisitions à partir de l'analyse des situations,
   - utilisation du carnet de suivi.

ANNEXE 3 : MAQUETTE DE FORMATION
3.2 Tuteurs

PUBLIC CONCERNÉ :
Infirmier ou (ou cadre de santé) se destinant à la fonction de tuteur de stage auprès des étudiants en soins infirmiers.
Aide-soignant se destinant à la fonction de tuteur de stage auprès et des élèves aides-soignants.

DURÉE : 4 jours – planifiés 2 x 2 jours consécutifs

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 10 (minimum) à 16 personnes (maximum)

INSCRIPTION : auprès de la formation continue de l'établissement ou directement auprès du secretariat de l'IFSI IFAS.
En dessous de 10 personnes, la formation est annulée (au plus tard le 15 du mois d'avant la session) et les inscriptions sont proposées à une session suivante.

LIEU :
IFSI/IFAS « René Miquel » de Charleville-Mézières

DATE : voir le calendrier joint

FORMATEURS DE TUTEURS :
Un binôme composé d'un professionnel de terrain et d'un formateur d'IFSI/IFAS ayant reçu la formation de formateur de tuteurs de stage.

COÛT :
Mise à disposition des participants et des formateurs de tuteurs

OBJECTIFS DE FORMATION :

- Identifier la mission pédagogique de tuteur de stage en lien avec les référentiels de formation ;
- Organiser et animer la mise en œuvre de la fonction tutorale au sein de l'unité de soins ou de l'établissement ;
- Assurer l'accompagnement pédagogique de l'étudiant ou élève en partenariat avec l'IFSI/IFAS en adoptant un positionnement adapté ;
- Associer l'équipe pluridisciplinaire pour permettre à l'étudiant ou élève d'acquérir une posture réflexive en questionnant la pratique et en analysant les différentes situations de soins ;
- Evaluer les acquisitions de compétences, des actes, activités et techniques de soins des étudiants ou élèves ainsi que les actes de progression en lien avec le référentiel de compétences en favorisant l'autoévaluation du stagiaire et son implication dans le stage.

CONTENUS DU PROGRAMME :

1. **Fondements théoriques et réglementaires de la formation des étudiants infirmiers et des élèves aides-soignants :**
   - les référentiels de compétences (10 compétences des infirmiers, 11 compétences des aides-soignants), les référentiels de formation conduisant au DEI et le référentiel conduisant au DEAS,
   - les concepts pédagogiques : compétence, réflexivité, évaluation, situation de soins,
   - la place du stage en formation.

2. **Rôle et mission du tuteur pour une formation ancrée sur le développement des compétences :**
   - la posture du tuteur dans son rôle, ses missions, sa responsabilité,
   - les outils à utiliser par le tuteur (référentiel d'activités, de compétences, de formation, portfolio, livret d'accueil de l'étudiant),
   - les partenaires de l'encadrement (maitre de stage, professionnels de proximité et formateur IFSI/IFAS référent de stage).

3. **Accueil et organisation du parcours de l'étudiant ou élève en stage :**
   - l'entretien d'accueil (temps prévu en début de stage, programmation et organisation du stage, planification des temps de rencontre),
   - les objectifs de stage de l'étudiant ou élève (permettre la négociation des objectifs de stage, rôle de médiateur),
   - le temps de bilan (temps de médiation, bilan d'évaluation du parcours de l'étudiant ou élève).

4. **Accompagnement dans l'acquisition des compétences et évaluation :**
   - auto-évaluation des étudiants et élèves, approche des notions de progression dans les apprentissages, d'évaluation des acquisitions à partir de l'analyse des situations,
   - utilisation du portfolio,
   - analyse de pratique professionnelle (APP),
   - évaluation du parcours de l'étudiant ou élève, validation des compétences, des actes, activités et techniques de soins.